

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. ANTOINE MORISSETTE, président**  
                                  **Mme MIREILLE PAUL, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE  
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 5**

---

Séance tenue le 5 avril 2023 à 19 h  
Hôtel Congrès Chéribourg  
2603, chemin du parc,  
Orford (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 5 AVRIL 2023

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

#### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme LAURA LEE FERRON, M. NORMAND DALLAIRE (DM18) ..... 3

Mme ISABELLE TÉTRAULT (DM48 et DM48.1) ..... 6

Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE (DM73) (par téléphone)..... 15

Mme VANESSA DUQUETTE (DM50) ..... 17

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MILLER (DM15 et DM15.1)

Mme Hélène Doyon (par visioconférence) ..... 21

PAUSE

REPRISE

#### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. RICHARD RÉGIMBALD (DM9 et DM9.1) ..... 31

M. SIMON JEANNOTTE (DM61 et DM61.1) ..... 41

M. NICOLAS BEAULIEU (DM38 et DM38.1) ..... 49

#### RECTIFICATION

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE

CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Mme André-Anne Gagnon ..... 61

MOT DE LA FIN ..... 63

### SÉANCE AJOURNÉE AU 6 AVRIL 2023 À 10 H

**SÉANCE DU 5 AVRIL 2023**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Bienvenue à la cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*.

10 D'abord, je demanderais aux personnes qui ont signifié leur intention de prendre la parole avant le 16 mars dernier, et qui doivent intervenir ce soir, de se présenter au secrétariat, à l'arrière de la salle, pour aviser l'équipe de leur présence.

15 Pour les participants à distance, des contacts préalables ont été faits pour assurer le bon déroulement de votre présentation en ligne. Merci à tous et toutes, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20 Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de participer à l'audience avant le 16 mars dernier, et qui souhaiteraient le faire de manière spontanée ce soir, pourront s'exprimer devant la commission. Il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle ou en ligne. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription. Le registre est donc ouvert dès maintenant.

25 Je tiens à préciser qu'au besoin ma collègue Mireille Paul et moi-même échangerons avec les intervenants et intervenantes afin de préciser leur point de vue.

30 Avant de laisser la parole à notre premier participant, voici quelques rappels importants : d'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés, et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine, au Bureau et dans le site Web du BAPE.

Deuxièmement, tout comme le ministère responsable du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger

35 des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée.

40 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre. Vous serez alors invités à prendre la parole à la fin de la séance, selon l'ordre d'inscription. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, et ce, jusqu'au 13 avril.

45 Également, aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire, aucune attitude méprisante et aucun applaudissement ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

50 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante. C'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page concernant le mandat, ainsi que dans l'onglet « Commentaires » du Facebook Live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

55 Pour cette séance, nous avons huit inscriptions, et le temps alloué pour chaque intervenant est de 15 minutes.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**Mme LAURA LEE FERRON**

**M. NORMAND DALLAIRE**

**(DM18)**

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant à l'avant Laura Lee Ferron. Bonsoir. Si vous êtes accompagnée, je vous invite à présenter la personne qui vous accompagne. Donc, bienvenue à vous deux. Vous avez 15 minutes pour la présentation, on vous écoute.

**M. NORMAND DALLAIRE :**

Monsieur le Président, bonsoir, Madame la Commissaire, bonsoir. Mon nom est Normand Dallaire, donc enseignant au Cégep de Sherbrooke, dans le programme environnement, hygiène et sécurité du travail, donc je suis accompagné de Laura Lee pour notre présentation de notre mémoire ce soir. Donc, je vais laisser la parole à Laura Lee, en premier.

**Mme LAURA LEE FERRON :**

Bonsoir.

**(LES INTERVENANTS FONT LECTURE DE LEUR MÉMOIRE DM18)**

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous deux pour votre intervention. C'est très précieux pour la commission qui vous veniez parler devant nous puis qu'on ait le point de vue des gens du milieu, c'est très apprécié. Si vous permettez, j'aimerais peut-être échanger un peu avec vous sur des enjeux que vous avez présentés.

**M. NORMAND DALLAIRE :**

Je vous en prie.

**LE PRÉSIDENT :**

95            Peut-être, pour votre information, votre mémoire, nous l'avons reçu, nous l'avons lu. Puis là, à partir du moment où vous l'avez présenté, il va être rendu disponible sur le site Web du BAPE, donc il va être accessible à tout le monde. Donc, je vais maintenant peut-être aller vers des éléments qui étaient dans votre mémoire, que vous avez moins présentés ici, en avant, particulièrement en regard de la fréquentation.

100            Quand on lit votre mémoire, vous parlez d'une hausse de la fréquentation. Est-ce que vous avez des idées? Est-ce que vous avez réfléchi à la façon dont on pourrait gérer ce type de fréquentation? Je pense que vous parliez des plans d'eau, entre autres, des activités nautiques. Est-ce que c'est quelque chose pour lequel vous vous êtes penchés quand vous avez rédigé votre

105            mémoire?

**Mme LAURA LEE FERRON :**

110            Évidemment, les stations de lavage, c'est une très bonne idée. On avait quand même une certaine crainte à propos de ça, à savoir, est-ce qu'ils vont bien laver leurs embarcations? Mais...

**M. NORMAND DALLAIRE :**

115            Bien, c'est sûr et certain que si on augmente la superficie de la protection du territoire, et en plus avec des activités nautiques, entre autres pour les embarcations, c'est sûr et certain que les gens qui ont des embarcations dans les environs, ça leur fait quand même des nouveaux points d'eau, plans d'eau.

120            Donc, c'est sûr et certain qu'il va y avoir une augmentation aussi de ce côté-là, au niveau des embarcations, tout comme il va y avoir aussi une augmentation de la population qui va aller dans le parc aussi. Donc, c'est tout ça aussi.

125            Et c'est là qu'on met en lumière, à l'intérieur du mémoire : augmentation de la fréquence, augmentation d'une possibilité de dommages à l'environnement, que ce soit pour le plan d'eau, pour la faune et la flore. Donc, c'est un petit peu ça que le mémoire désirait faire ressortir.

**LE PRÉSIDENT :**

130 Un autre élément aussi que vous avez abordé puis qu'on lit dans votre mémoire, c'est  
concernant la pollution lumineuse. Vous abordez cet enjeu-là. Vous évoquez que la SÉPAQ est  
déjà intervenue, par exemple, dans le cas du mont Mégantic, puis qu'ils ont présenté aussi  
antérieurement des engagements à l'égard de cet enjeu-là sur la pollution lumineuse.

135 Pensez-vous qu'à elle seule la SÉPAQ peut amener à ce qu'on réduise la pollution  
lumineuse? Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui pourraient être impliqués par exemple dans ce  
genre de...

**M. NORMAND DALLAIRE :**

140 Écoutez, Monsieur le Président, nous sommes heureux – et d'ailleurs, dans mes collègues,  
ma collègue de travail, madame Johanne Roby, du Cégep de Sherbrooke, qui travaille déjà avec  
des gens en physique pour la pollution lumineuse, donc elle est beaucoup impliquée au niveau de  
la pollution lumineuse, justement au niveau du parc du Mont-Mégantic, d'une part, et d'autre part  
aussi pour la Ville de Sherbrooke. Donc, elle est déjà beaucoup impliquée à cet égard-là.

145

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous remercie beaucoup d'avoir porté ces enjeux-là à l'attention de la commission,  
de votre intervention, puis je vous souhaite une bonne soirée à vous deux.

150

**Mme LAURA LEE FERRON :**

Merci.

155

**M. NORMAND DALLAIRE :**

Je vous en prie, merci.

160

**Mme ISABELLE TÉTRAULT (DM48 et DM48.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

165 Une prochaine intervention ici en salle, on va passer à Isabelle Tétrault. Vous pouvez vous avancer. Bonsoir. Donc, vous avez 15 minutes pour votre présentation, on vous écoute.

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

170 J'ai une présentation aussi PowerPoint.

**LE PRÉSIDENT :**

175 Oui. Oui, tout à fait. Tout simplement, pour vous souligner que, pour la présentation, les diapositives sont changées à distance, donc vous n'avez qu'à demander à ce que les diapositives soient avancées ou reculées, puis ça va être fait automatiquement.

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

180 O.K. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

185 Et je pense qu'on va peut-être prendre quelques secondes, parce qu'il semble y avoir une coupure électrique. Je pense qu'on va devoir peut-être prendre un petit moment, juste pour vérifier que tout est correct. Ça va? Parfait. Tout est correct. Donc, je m'excuse.

**(PROBLÈMES TECHNIQUES)**

190 **Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

Mon mémoire à moi se nomme *Mesures de mitigation en vue de protéger le parc du Mont-Orford et la connectivité du territoire.*

195

**(PROBLÈMES TECHNIQUES)**

**LE PRÉSIDENT :**

200

Rebienvenue. La commission va reprendre ses travaux après cet arrêt bien involontaire de notre part. Donc, on en était avec Isabelle Tétrault. Donc, vous pouvez revenir à la table des intervenants, je vous rappelle que vous avez 15 minutes. Vous avez une présentation, les diapositives vont changer lorsque vous allez le demander au micro, pour on est là pour vous, on vous écoute.

205

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

Donc, c'est ça, mon mémoire s'intitule *Mesures de mitigation en vue de protéger le parc du Mont-Orford et la connectivité du territoire*. Je vais demander à la personne qui s'occupe de tourner la page de tourner la page.

210

Donc, je ne suis pas toute seule à avoir créé ce mémoire-là. J'ai été accompagnée de Gabriel Dubé qui, malheureusement, ne pouvait pas être là ce soir. On est tous les deux techniciens en environnement, hygiène et sécurité du travail. Mais en fait, on termine nos études prochainement.

215

Pour ma part, je suis aussi bachelière spécialisée en géographie environnementale, puis j'ai travaillé aussi en conservation dans trois organisations.

220

Donc, aujourd'hui, ce que j'aimerais parler, en fait, c'est mes motivations. En fait, je dis « moi », mais il faut toujours penser que Gabriel est avec moi. Mes motivations et préoccupations, l'importance des corridors écologiques, les efforts de conservation à l'intérieur du parc et les mesures de mitigation en périphérie du parc.

225

J'aimerais aussi aborder l'idée du comité du bon voisinage et peut-être ajouter un point qui n'est pas dedans, une réflexion qui m'est venue entre le moment où on a déposé le mémoire et maintenant.

Donc, en fait, motivations et préoccupations : bien, évidemment, on est préoccupés par la fragmentation du territoire par l'étalement urbain, qui est de plus en plus important. Bien,

230 évidemment, c'est ça, ça fait en sorte que ça diminue aussi le couvert forestier, ça fragilise la connectivité entre les milieux naturels et, conséquemment, ça affecte la biodiversité, qui est toujours poussée dans ses derniers retranchements au fur et à mesure qu'on avance dans le temps.

Et évidemment les changements climatiques exacerbent ce phénomène-là. Donc, c'est pour ça qu'on est plutôt favorables à l'idée du projet. Par contre, il y a certaines nuances à faire.

235 Quand on parlait des impacts, bien, en fait, les résultats, c'est qu'il y a 18 espèces animales qui sont disparues au pays. En fait, c'est le COSEPAC, qui évalue les espèces, qui a déterminé qu'il y avait 18 espèces animales qui sont disparues du pays. Mais il faut savoir que le COSEPAC prend à peu près deux ans pour faire le tour de la question des espèces, ça fait qu'il se pourrait qu'il y en ait plus.

240 Évidemment, en perdant une espèce, il y a des effets collatéraux sur toute la chaîne alimentaire, l'écologie, mais aussi les espèces interdépendantes. Donc, ça, c'est un aspect qui nous préoccupe.

245 Sur le territoire comme tel, il y a 31 espèces à statut qui sont touchées, dont quatre qui dépendent des espaces forestiers. Donc, je vais en fait, oui, je vais juste vérifier que j'ai tout dit.

Donc, évidemment, bien, la préservation des corridors écologiques devient vitale pour 250 préserver les écosystèmes, mais aussi pour préserver la génétique des espèces. Donc, on doit conserver ces espaces-là. Puis il y a aussi, bien, ça leur donne le temps de se régénérer.

Donc, les efforts de conservation à l'intérieur du parc, ce qu'on trouve vraiment bien, c'est qu'il y a un bon pourcentage de parcelles de type « préservation », puis il n'y a aussi aucune zone 255 de création intensive qui est prévue. Ça, on trouve ça bien.

Par contre, on trouve que le morcellement des zones de préservation par les zones d'ambiance et de service, c'est quand même important. Si on peut appuyer sur la touche pour faire apparaître l'image, voilà. Donc, on voit, tout ce qui est en vert pâle, on voit que ça coupe les espaces 260 vert foncé, donc comme ça, si admettons on veut faire un projet de connectivité, bien, on voit que c'est morcelé. Donc, ça, on est un peu moins à l'aise avec ça.

265 Une autre chose qui est importante, c'est : il faut tenir compte de la distance de fuite des espèces, c'est-à-dire que la distance à laquelle un animal va commencer à fuir une menace se rapprochant de lui. Donc, comme un promeneur, ce serait un exemple.

270 Ensuite de ça, on a aussi des questionnements sur l'emplacement des infrastructures, qui devrait considérer justement la connectivité. On voit sur l'image de gauche, qui est quand même petite ici, en salle; en fait, toutes les portions qui sont en vert, c'est les espaces protégés. Donc, c'est important de tenir compte, quand on met l'emplacement des infrastructures, de tenir compte de ces espaces-là pour préserver, justement, pour avoir une connectivité.

275 Ensuite, je porte une attention plus particulière, je ne sais pas si mon pointeur c'est un peu loin, juste au-dessus du lac Fraser, pas loin en fait où la portion s'est rétrécie, bien, en fait, c'est à ce moment-là où ça devient vraiment important de tenir compte de ce qui se passe aux alentours pour établir les infrastructures.

280 Puis à cet endroit-là précisément, on va le voir plus loin, il y a des... en fait, tout ce qui est les connexions... pas « les connexions », mais les zones de préservation... juste un instant, je suis un petit peu nerveuse.

**LE PRÉSIDENT :**

285 Prenez votre temps, il n'y a pas de problème.

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

290 En fait, les zones d'ambiance, que je voulais dire, à ce niveau-là, sont beaucoup présentes. Alors, ça affecte la connectivité à cet endroit-là.

295 Ensuite de ça, bien, ce qu'on propose, nous, ça serait de faire des relevés de déplacements fauniques avant l'installation du parc, puis après, pour voir comment ça a affecté les espèces, puis de réaliser aussi des relevés herpétologiques et aviaires, entre autres dans l'aire de conservation d'oiseaux aquatiques du milieu naturel de conservation volontaire du lac Brompton, puis aussi dans le cours d'eau Desautels, où la partie complètement au sud, justement, où est-ce qu'il y a le lac Fraser, pour voir comment ça affecte la faune à ce niveau-là.

300 Ensuite de ça, donc c'est ça, là on voit bien la comparaison entre les deux. En fait, c'est ça, c'est qu'il y a une image qui est apparue. Dans le fond, on voit la comparaison entre la section du lac Fraser puis juste à côté, l'aire de conservation. Où ce que c'est vert pâle, ici, il y a une aire protégée, ça fait qu'on se demande s'il ne va pas y avoir un conflit d'usage entre l'aire protégée puis l'infrastructure qui va être à ce niveau-là, la partie en vert, la zone d'ambiance.

305 Pour ce qui est des mesures de mitigation en périphérie du parc, il faut savoir que le Mont-Orford s'inscrit dans une vision plus large. Donc, on parle de l'écorégion des Appalaches nordiques. En fait, les États-Unis et le Canada ont *Two Countries, One Forest*. Ils travaillent ensemble, en fait, pour créer un corridor très large. Là-dedans s'inscrivent aussi les chaînes des Montagnes-Vertes, où s'inscrit le parc du Mont-Orford.

310 Donc, il y a déjà beaucoup, beaucoup de travaux qui sont faits pour la conservation, notamment pour mettre des réserves naturelles, en fait, toutes sortes de moyens sont déployés. Puis, si on regarde les limites et moyens utilisés, bien, c'est ça, il y a déjà, autour du parc, 15 aires protégées, dont huit qui se collent sur le parc.

315 Mais par contre, la problématique qu'on voit, c'est que c'est des grandeurs variables et discontinues. Donc, ce qu'on aimerait, c'est qu'il y ait plus une zone tampon tout autour du lac. Euh, pas « du lac », pardon, du parc.

320 Puis pour ça, bien, on suggérerait que peut-être le Bureau d'audiences publiques fasse la recommandation de joindre en fait une portion, une espèce de zone tampon tout autour du parc, dans les territoires incompatibles avec les activités minières. Puis ça, bien, ça voudrait dire de les ajouter au schéma d'aménagement du Val-Saint-François et de Memphrémagog.

325 Donc, dans le fond, la zone tampon, on a cherché sur Légis Québec, puis on s'est rendu compte qu'il y avait de la réglementation qui s'appliquait pour les zones tampons, notamment pour les parcs nationaux.

330 Donc, la *Règlementation sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* dit qu'il doit y avoir une lisière boisée d'au moins 60 mètres de largeur qui doit être conservée autour d'un parc national.

Ensuite de ça, il y a quatre lois qui font état... en fait, il y a la *Loi sur les parcs*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, puis la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.

335 En fait, eux autres, ces lois-là, indiquent qu'il faut avoir une distance minimale de 100 mètres qui est maintenue entre l'aire d'exploitation d'une sablière et les limites d'un parc national ou d'un habitat identifié pour une espèce à statut précaire.

340 Et là, je vais demander à la personne qui s'occupe de la page de cliquer deux fois pour qu'apparaissent les deux images. Donc, à gauche, on voit, c'est en fait toutes les espèces qui ont été trouvées sur le site : les espèces précaires.

345 Et ensuite, à droite, on a une image, puis là, je ne sais pas si les gens voient, en salle, c'est sûr que c'est plus petit, il y a un petit point rose, ici, là. C'est une activité minière qu'il y a eu à cet endroit-là. Puis nous, ce qu'on veut, c'est que justement, qu'il n'y ait plus l'idée de faire une activité minière dans le secteur et tout autour du parc, pour être en accord aussi avec les lois de Légis Québec.

350 Ensuite, donc l'idée du comité du bon voisinage nous est venue, en fait, on sait qu'il y a une table d'harmonisation, on sait qu'il y a une table estrienne des espèces exotiques et envahissantes, il y a le Corridor appalachien aussi qui fait des démarches au niveau de la conservation, il y a eu des associations de citoyens qui ont été rencontrées, il y a un plan éducatif de la SÉPAQ qui est prévu. Mais ce qu'on s'est rendu compte, en assistant à l'audience publique du 14 et 15 février, c'est que les moyens pour discuter des enjeux au quotidien n'étaient pas là.

355 Je pense que ça serait important de spécifier que, pour qu'un projet de conservation ou un projet de parc soit bien accueilli dans le milieu, bien, il faut qu'il tienne compte des gens qui sont impliqués autour. Ça fait qu'on pense que ça serait intéressant d'avoir la mise en place d'un comité de bon voisinage qui pourrait s'arrimer, admettons, à la table d'harmonisation.

360 Puis les gens pourraient exprimer c'est quoi qui ne fonctionne pas au quotidien puis peut-être échanger entre eux, pour développer des outils ou... parce que, souvent, quand on est au front, on a des idées, mais si on peut les échanger avec d'autres, ça pourrait être intéressant.

365 Puis la dernière chose que je voulais, le point que je voulais rajouter à la fin de ma  
présentation, c'est qu'entre le moment où on a déposé le mémoire et maintenant, j'ai eu écho de  
gens qui étaient peut-être affectés plus par les idées de faire un camping, aussi des gens qui avaient  
investi de leur propre poche pour pouvoir faire l'hébergement ou des activités touristiques plus dans  
la région.

370 Puis je pense que c'était quelque chose qui était comme super extraordinaire. Puis là, on  
arrive avec tout l'appareil gouvernemental, avec des gros moyens. Ça serait dommage qu'en  
arrivant avec ces gros moyens-là, bien, que ces personnes-là soient mises de côté ou qu'elles aient  
de difficulté à... qu'il y ait comme une compétition entre les services.

375 Peut-être qu'il y aurait quelque chose à développer, ne serait-ce qu'offrir un attrait touristique,  
c'est-à-dire de la publication sur les activités touristiques autour, puis que peut-être que ces gens-  
là pourraient être jumelés dans cette publication. C'est une idée comme ça qui me vient, mais ce  
serait intéressant de tenir compte de cette réalité-là qui était là avant le parc.

380 Donc, ce serait pas mal tout. Merci beaucoup.

**LA COMMISSAIRE :**

385 Merci beaucoup, Madame Tétrault, pour votre présentation. Si vous voulez, on va peut-être  
échanger sur quelques sujets que vous avez abordés, ici, maintenant. On pourrait revenir, d'abord,  
sur la zone tampon.

390 Vous n'êtes pas la première à nous parler de ça. Vous avez essayé de fouiller dans la  
législation, s'il y avait quelque chose d'applicable. On est, là, dans le cas qui nous occupe, entourés  
de terrains privés. Est-ce que, dans ce contexte-là, il n'y a pas une certaine difficulté à appliquer ce  
que vous suggérez, d'une bande qui ferait partout la même largeur puis qu'il y aurait une distance  
fixe? Je ne sais pas si vous avez réfléchi à ça.

395 **Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

Bien, en fait, je trouve ça super intéressant ce que vous dites, parce que ce qui se passe, ce  
qui m'a amenée à penser à cette idée-là, en fait, avec Gabriel, c'est que la MRC du Val-Saint-

400 François est en train de... bien, avait commencé une cartographie, puis ils n'avaient pas besoin  
nécessairement d'avoir... en fait, ils cartographiaient sans nécessairement tenir compte, comment  
je pourrais dire ça, ça avait de l'air d'être indépendamment du fait que c'était une propriété ou pas.

405 En fait, c'est que c'est un moyen supplémentaire pour pouvoir dire, bien, dans cette zone-là,  
il n'y aura pas d'exploitation minière, donc c'est un moyen pour aller vers la conservation, mais ce  
n'est pas un moyen de conservation pur et dur. C'est juste dire : on ne veut pas qu'il y ait quelqu'un  
qui vienne exploiter, comme creuser ou... c'est ça.

**LA COMMISSAIRE :**

410 Donc, ce serait plutôt pour restreindre certaines utilisations des terres qui sont autour?

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

415 Oui, sans être une zone tampon pure et dure. Parce que, justement, c'est chez des citoyens.

**LA COMMISSAIRE :**

420 O.K. D'accord. Je voudrais revenir aussi : au début, vous avez parlé de, bon, des zones  
d'ambiance, des zones de préservation, puis vous avez parlé de distance de fuite, de la distance  
de fuite à partir du moment où un animal entendant ou sentant un promeneur s'éloigne, donc fuit la  
potentielle menace.

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

425 Oui. Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

430 Est-ce que vous avez consulté les travaux qui... entre autres, vous citez Bentrup, 2008. Est-  
ce que vous avez consulté d'autres études qui proposent des protocoles de suivis concrets puis  
applicables, pour vérifier ce phénomène-là?

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

435 C'est un bon point. En fait, faute de temps, peut-être. Par contre, ce que je pensais qu'on  
pourrait faire, c'est peut-être consulter. Justement, il y a plein d'organisations en conservation qui  
seraient plus ferrées que moi, en fait, pour même trouver ces informations-là. Je pense à des  
personnes comme Louise Gratton, dans le secteur, qui pourrait peut-être aider là-dessus, qui a  
certainement des connaissances à ce niveau-là.

440

**LA COMMISSAIRE :**

D'accord. Bien, je vous remercie beaucoup, merci pour votre présentation.

445

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

O.K.

**LA COMMISSAIRE :**

450

Puis là, j'espère que vous êtes plus détendue.

**Mme ISABELLE TÉTRAULT :**

455

Oui. Merci beaucoup.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci. Bonsoir.

460

**LE PRÉSIDENT :**

465 Je vous remercie, puis j'en profite aussi pour faire un rappel que j'ai fait, je pense, à vos  
collègues : votre mémoire, il est maintenant rendu public, donc il va être accessible à tous pour  
pouvoir le consulter plus en détail. Merci beaucoup.

**Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE (DM73)**

(par téléphone)

470 **LE PRÉSIDENT :**

Nous sommes prêts à passer à une prochaine intervention, une intervention à distance, qu'on va rejoindre grâce à la technologie téléphonique. Donc, c'est Sylvie Dupras-Fontaine qui devait déjà nous entendre.

475

**Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE :**

Bien sûr. Donc, je m'excuse, normalement, j'aurais dû lire mon mémoire en présence, mais la belle météo que nous avons fait que c'est merveilleux d'avoir le téléphone.

480

Donc, Monsieur, je me présente : donc, Sylvie Dupras-Fontaine, finissante d'un diplôme en environnement, hygiène et sécurité au Cégep de Sherbrooke. Donc, mon professeur, Normand Dallaire, nous a directement impliqués au BAPE pour nous habituer à ce genre d'audience. C'est une belle occasion pour moi de casser la glace, mais j'aurais dû le faire un peu mieux devant vous.

485

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM73)**

**Début de la phrase à la page 1 : « Ce projet m'intéresse autant... »**

**Fin du mémoire.**

490

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Dupras-Fontaine. Si vous permettez, j'aurais une petite question, peut-être, pour que vous précisiez votre pensée. Vous avez parlé dans la première partie de votre présentation de conservation de la biodiversité, puis vous proposez de déplacer les espèces qui pourraient être impactées par une activité humaine que le parc pourrait engendrer.

495

J'aimerais savoir comment on peut conjuguer ces deux idées-là, c'est-à-dire la conservation de la biodiversité puis le déplacement des espèces.

500

**Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE :**

505 Bien, en fait, l'idée, c'est de protéger la vie qu'il y a, parce que j'avais vu, dans les documentations, qu'il pouvait y avoir, comme un représentant d'une espèce qui serait en moins, sur 50, et ce serait perturber la survie de l'espèce. Donc, je me dis, pour ces cas-là, bien, peut-être que ça serait mieux de voir si c'est possible de les relocaliser ailleurs. Mais l'idée principale, c'est vraiment de conserver la vie qui est présente, même si on doit la déplacer.

**LE PRÉSIDENT :**

510 Parfait. J'avais une autre question, qui est plus générale, cette fois-ci, par rapport à votre point de vue, votre avis. Est-ce que vous trouvez que les parcs nationaux sont facilement accessibles? Est-ce que leur offre correspond à vos intérêts?

515 **Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE :**

Oui, moi, j'aurais grand intérêt à fréquenter le parc du Mont-Orford après agrandissement. En fait, votre projet m'a fait connaître les possibilités de ce parc-là, et son agrandissement m'intéresserait personnellement.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous remercie, Madame Dupras-Fontaine, pour votre intervention. Je vous souhaite une belle fin de soirée. Au revoir.

525 **Mme SYLVIE DUPRAS-FONTAINE :**

Merci, vous aussi.

530 \_\_\_\_\_

**Mme VANESSA DUQUETTE (DM50)**

**LE PRÉSIDENT :**

535

Nous allons passer, revenir en salle, en fait, avec une prochaine intervention de la part de Vanessa Duquette. Donc, Vanessa, vous pouvez vous approcher. Bonsoir. Vous pouvez vous installer, vous avez 15 minutes pour votre présentation. Nous sommes là pour vous écouter.

540

**Mme VANESSA DUQUETTE :**

Bonsoir. Bonjour. Vanessa Duquette, je suis étudiante en environnement, hygiène et sécurité au travail. Je présente mon mémoire ici, aujourd'hui, qui s'intitule simplement « Le projet de modification de la limite du parc national...

545

**LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse, juste parler face au micro pour qu'on vous entende mieux, peut-être. Oui.

550

**Mme VANESSA DUQUETTE :**

Oui. Ça va mieux?

**LE PRÉSIDENT :**

555

Oui, parfait.

**Mme VANESSA DUQUETTE :**

560

Bonsoir. Je me présente, Vanessa Duquette, je suis étudiante en environnement, hygiène et sécurité au travail, au Cégep de Sherbrooke. On est tous ici, presque. Mon mémoire s'intitule simplement *Le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford.*

565 Dans celui-ci, je vais me présenter par rapport à mon intérêt pour le projet, ensuite les  
préoccupations que j'ai, liées au projet, quelques suggestions ainsi que mon approbation ou mon  
désaccord au projet.

570 Pour commencer, lors de mon cours de gestion environnementale, nous avons eu comme  
mandat de participer activement au Bureau de l'audience publique (le BAPE). Ainsi, l'objectif de  
notre mandat est de nous exposer et de prendre de l'expérience en ce qui concerne les étapes  
d'approbation d'un projet. Donc, merci à vous pour cette expérience.

L'intérêt pour le projet, pour ma part, d'abord.

575 **(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM50)**

**Début de la phrase à la page 2 : « Mon intérêt pour le projet touche la protection... »**

**Fin de la phrase à la page 3 : « [...] ou inexistantes par les touristes ou les visiteurs. »**

580 Les suggestions et commentaires : selon mes deux préoccupations ci-haut, je suggère qu'il  
faut augmenter le nombre de poubelles ou de contenants, afin que les déchets soient aux bons  
endroits et bien gérés.

585 Aussi, un nombre minimal d'employés effectuant des rondes n'est pas suffisant. Afin que les  
parcs soient à l'abri des visiteurs, je pense qu'il ne faut pas se limiter en gardes ou en surveillants  
des parcs ou en agents de la faune.

Je suis pour l'autorisation du projet. Somme toute, je suis ouverte au projet d'agrandissement  
de la limite du parc du Mont-Orford. Merci.

590

**LA COMMISSAIRE :**

595 Merci beaucoup, Madame Duquette. Alors, si vous voulez, je vais vous poser quelques  
questions. Je voudrais revenir à la gestion des déchets. Ça vous préoccupe, vous avez pu vous-  
même l'observer, que les gens ne sont pas toujours très soigneux.

600 Au-delà de l'augmentation de contenants pour les recueillir, les déchets, est-ce que vous avez consulté de la littérature spécialisée qui offrirait autre chose, des obligations que les gens auraient par rapport au matériel qu'ils amènent avec eux dans le parc? Est-ce que vous avez d'autres suggestions?

**Mme VANESSA DUQUETTE :**

605 Je n'ai pas consulté d'autre littérature scientifique ou quoi que ce soit, mais je suis une fervente de parcs. Donc, habituellement, les conseils qu'on peut prodiguer, c'est surtout la sensibilisation, l'information, c'est surtout aussi d'avoir une bonne gestion par rapport aux employés.

610 Puis aussi, c'est de limiter, justement, ça serait une bonne idée de limiter les produits jetables, dans un parc. Pour ma part, je considère que ce n'est pas utile d'apporter des produits jetables dans un parc. On pourrait favoriser la sensibilisation des gens d'apporter des choses qu'ils pourraient rapporter chez eux, comme des repas refaits et tout, mais des gourdes d'eau et tout, des choses comme ça qu'on réutilise.

615 Mais je n'ai pas utilisé de recours et tout par rapport à la loi ou ces choses comme ça. C'est plus des suggestions que j'ai pensé personnellement.

**LA COMMISSAIRE :**

620 D'accord. Puis vous aviez aussi une autre préoccupation, c'était la contamination croisée des lacs par...

**Mme VANESSA DUQUETTE :**

625 Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

630 Bon. Il y a une proposition dans le moment qui est sur la table d'installer des stations de lavage. Est-ce que vous croyez que c'est suffisant? Est-ce qu'on devrait en faire plus? Est-ce que

vous avez d'autres suggestions ou des améliorations qu'on pourrait apporter au concept qui nous est proposé?

**Mme VANESSA DUQUETTE :**

635

J'ai plus des commentaires que des suggestions. Je ne pense pas être assez qualifiée pour faire des bonnes suggestions, mais par contre j'ai des commentaires.

640

Je pense qu'une station de lavage, c'est quasi efficace. Malheureusement, ce qui manque, c'est la surveillance. À mon humble avis. Les gens n'ont pas tendance à nettoyer leur embarcation comme il faut quand il n'y a pas de surveillance, malheureusement. Puis ça, c'est vu dans plusieurs parcs. On peut marcher sans uniforme, puis les gens, on peut le voir.

645

Je suggère qu'il y ait vraiment plus de surveillance, de la surveillance accrue, de la sensibilisation de plus en plus, parce qu'encore aujourd'hui, en 2023, ça fait longtemps qu'on a des parcs, mais ça fait longtemps aussi qu'il y a encore des contaminations croisées, parce qu'il y a encore des gens qui ne font pas le lavage comme il faut. Donc, je pense que c'est correct d'avoir des stations, mais il faut les surveiller.

650

**LA COMMISSAIRE :**

D'accord, je vous remercie beaucoup. Merci pour votre intervention. Puis sachez que la commission est très heureuse de faire partie de votre matériel didactique.

655

**Mme VANESSA DUQUETTE :**

Merci.

660

**LE PRÉSIDENT :**

Et si je peux me permettre, avant que vous partiez : j'espère que vous avez apprécié votre expérience, puis si ça vous donne le goût peut-être de la reproduire dans le futur...

665 **Mme VANESSA DUQUETTE :**

Bien, c'est gênant, mais oui.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je pense que vous avez bien fait ça. Merci beaucoup. Bye, bye.

**Mme VANESSA DUQUETTE :**

675 Merci, bonne journée.

---

**Mme HÉLÈNE DOYON (DM15 et DM15.1)**

680 (par visioconférence)

**LE PRÉSIDENT :**

685 Nous retournons vers une intervention par vidéo. Donc, je crois qu'Hélène Doyon va se joindre à nous en ligne, donc elle doit être... oui, elle est connectée, elle doit m'entendre. Bonsoir, Madame Doyon.

**Mme HÉLÈNE DOYON :**

690 Bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir, Madame Paul, ça me fait plaisir d'être avec vous. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

695 On vous entend très bien. Vous avez 15 minutes pour votre présentation. Puis pour changer les diapositives, ça se fait à distance, vous avez simplement à le signaler, puis ça va changer automatiquement.

**Mme HÉLÈNE DOYON :**

700

Parfait, merci beaucoup. Alors, bonsoir. Donc, je suis Hélène Doyon, je suis vice-présidente de l'Association des propriétaires du lac Miller, à Racine. Donc, au nom du conseil d'administration, on vous présente ce soir à l'écran un résumé de notre mémoire qui a été déposé à la commission.

705

Donc, qui nous sommes, en fait, et où nous sommes? Nous sommes un petit lac de moins de 1 kilomètre carré, qui est situé évidemment aux limites adjacentes de la proposition d'agrandissement du parc, à côté également des Sentiers de l'Estrie.

710

On est environ une centaine de résidents qui rivent en bordure de ce petit lac-là, qui est exempt d'embarcations motorisées. C'est également un lac qui est source d'eau potable pour plusieurs résidents du secteur. Il appert, comme beaucoup d'autres aussi, on a des enjeux quant à la qualité de l'eau, et l'Association, sa mission, c'est de travailler, justement, à s'assurer de la qualité de l'eau de notre lac en soi.

715

Donc, il faut savoir, depuis environ une quinzaine d'années, l'Association travaille avec l'organisme RAPPEL, qui est bien connu pour accompagner les associations et autres groupements pour s'assurer et prévenir les causes de dégradation du lac.

720

Malheureusement, depuis 2016, on observe des signes de dégradation importante. Et malheureusement, l'année dernière, on a aussi observé des cyanobactéries. À titre d'information, cette année, en 2023, on fait faire une étude de caractérisation complète du bassin versant du lac et pour prendre des mesures beaucoup plus proactives, considérant les observations qu'on a eues récemment.

725

Alors, voilà un petit peu pour le contexte. Alors, évidemment, l'Association a été interpellée depuis 2020 par la Direction des parcs et la société pour nous rencontrer, effectivement, dans le cadre du projet d'agrandissement.

730

Depuis le départ, l'Association, en fait, on réitère notre appui à l'agrandissement du parc national. On pense que c'est un projet porteur, autant pour aujourd'hui et les générations futures, mais on est aussi d'avis qu'il doit également recevoir une acceptabilité sociale, d'un point de vue

vraiment de préservation de l'environnement. C'est notre mission au niveau de l'Association du lac. Alors, on veut vraiment plus porter notre attention sur cet aspect-là, de notre côté.

735           Alors, sans vous faire l'énoncé de toutes les démarches, les rencontres, moi j'étais partiellement là, j'ai été au conseil d'administration à partir de 2021, mais à partir de 2020 il y avait eu des rencontres, et finalement, en 2021, peu d'informations qui ont été transmises au niveau de l'avancement du projet.

740           Et en fin de ligne, en décembre 2021, on apprend que le plan serait déposé dans les prochains jours, à ce moment-là. Finalement, il va être reporté, comme on le sait. Et à l'époque, il faut savoir que la proposition initiale visait à aménager un stationnement et un accès aux visiteurs au bout du chemin de l'Auberge.

745           À cette proposition-là, nous avons vivement fait signifier notre opposition quant à l'aménagement de ce stationnement et de l'accès. La municipalité de Racine a également, le conseil municipal a adopté, en décembre 2021, une résolution de fin de non-recevoir si le projet concernait ou conservait cet accès-là au chemin de l'Auberge.

750           Au final, notre opposition, également, nous l'avons transmise au ministre responsable, monsieur Dufour, de l'époque, et à laquelle on a eu une réponse de monsieur Pelletier, monsieur Christian Pelletier qui était avec vous dans la période d'information, en s'engageant à retirer l'accès et le stationnement.

755           Donc, aujourd'hui, évidemment, on veut saluer, un, l'ouverture, évidemment, de la Direction et la proposition qui est fait de ne pas aménager d'accès ni de stationnement au bout du chemin de l'Auberge.

760           Toutefois, évidemment, on a commencé les audiences avec vous, on est très heureux, et on a consulté le plan, le document d'information. Toutefois, on constate qu'actuellement, le plan de zonage qui est proposé ouvre quand même la porte à l'aménagement d'un stationnement et d'un accès, considérant le libellé qui est introduit par le règlement.

765           Ainsi, on est toujours en total désaccord avec le zonage proposé, je vais vous expliquer pourquoi tout de suite après, puisqu'il ne maintient pas, à notre sens, l'engagement qui a été pris

en 2022 et ne reflète pas non plus le concept d'aménagement qui est indiqué dans ce même document d'information. On vous recommande, on vous propose, d'ailleurs, deux recommandations en ce sens.

770 Alors, avant d'aller sur ces points-là, on veut quand même vous mentionner notre appui sur les deux premiers points. Alors, on appuie bien sûr les limites du parc. Alors, on voit ici, à droite, le lac Miller et la limite du parc national qui est proposé, avec un dégagement également de la portion nord, tel qu'il avait été discuté et demandé avec l'Association du lac et la municipalité de Racine.

775 Donc, on est évidemment très favorables à ça, et l'Association, on continuera à faire nos démarches et nos discussions avec la municipalité, pour la question de la gestion et autre du bout du lac en soi, qui est exclue maintenant.

780 Évidemment, donc on appuie la limite en soi, puis on appuie également le concept d'aménagement qui est proposé. L'extrait qui est présenté ici, c'est d'ailleurs un extrait du concept d'aménagement qui est publié.

785 Et le concept, il est clair. C'est-à-dire qu'au bout du chemin de l'Auberge, on voit le tracé un peu en brun, et ce n'est qu'un chemin d'accès de service pour les véhicules de la SÉPAQ afin d'aller entretenir le camping rustique et le refuge qui sont proposés complètement au nord. Ces deux-là vont être uniquement accessibles à partir des Sentiers de l'Estrie et des sentiers, d'une boucle additionnelle, de mémoire, qui va être aménagée.

790 Alors, on a toujours dit, d'ailleurs, à la Direction des parcs : écoutez, c'est un ancien chemin forestier, on en est conscients. Et l'emprunter pour les véhicules d'entretien, nous, ça allait. Tant qu'il n'y avait pas un accès visiteurs ni un stationnement, on était favorables au projet. Alors, le concept reflète l'intention qui est derrière ça.

795 Malheureusement, comme on vous mentionnait, lorsqu'on arrive, toutefois, comme on va voir sur le plan de zonage qui est proposé, on constate deux choses – peut-être que je vais vous le mentionner, puis après ça on pourra aller voir la carte.

Alors, d'une part, la première recommandation qu'on vous soumet dans le cadre de votre travail, c'est d'une part de réduire les limites du zonage qui est proposé, afin de limiter le zonage

800 qui est prévu à l'emprise de l'ancien chemin. C'est-à-dire qu'on peut peut-être directement aller à l'autre diapositive, ça va être plus facile d'explication.

805 Si on regarde, donc vous avez la situation réelle à gauche de votre écran. Vous voyez la petite emprise de chemin forestier, on ne le voit presque pas, j'ai éclairci la photo pour qu'on le voie un petit peu mieux, alors c'est l'ancien chemin forestier qui suit et qui va aller rejoindre en fait le refuge et le camping au nord. Et lorsqu'on regarde le plan de zonage proposé, on constate deux choses.

810 D'une part, l'emprise proposée pour le zonage est beaucoup plus large que le seul accès au chemin. Et d'autre part, on voit une surlargeur à proximité du lac, au bas.

815 Notre questionnement, il est simple, en fait. Si le concept d'aménagement, l'intention réelle est de ne faire qu'un accès véhiculaire, pourquoi d'avoir proposé une surlargeur à ce point grande, qui n'est pas requise, pas du tout? Et donc, l'empreinte au complet et la surlargeur, au bas.

Alors, ce qu'on vous soumet, c'est de pouvoir réduire le zonage qui est proposé, ambiance ou autre, et là, ça va être notre deuxième recommandation, pour respecter et refléter le concept d'aménagement.

820 Alors, sur notre deuxième recommandation, l'un des principaux enjeux, c'est évidemment, c'est qu'on comprend que les différents zonages qui sont proposés dans le cadre du plan et qui seront travaillés par la suite, ce sont des définitions de limite de zonage qui découlent en fait du règlement provincial. Et on comprend très bien que la SÉPAQ et la Direction doit naviguer à travers un, deux, trois, les cinq zonages possibles dans ce cas-là.

825 Toutefois, le zonage d'ambiance, c'est un zonage qu'on va retrouver à plusieurs endroits dans la proposition de l'agrandissement du parc, et dans plusieurs endroits il est déjà prévu l'aménagement d'accès et de stationnements.

830 Évidemment, à partir de ce moment-là, puis on comprend aussi dans le règlement que c'est pour favoriser son accessibilité au parc. Alors, rien n'empêcherait ultérieurement la Direction ou la SÉPAQ de venir modifier ou de venir ajouter un accès véhiculaire et un stationnement pour visiteurs au lac Miller.

835 Alors, c'est là-dessus qu'on s'oppose. Et on est d'avis que, dans les faits, il devrait y avoir un autre zonage qui soit proposé, afin de mieux refléter, un, l'intention exprimée au concept d'aménagement qui n'est qu'un accès de service, et également confirmer la position de la Direction qui a été exprimée au préalable.

840 Évidemment, le zonage pourrait être modifié ultérieurement sans consultation au préalable, et ça, ça nous préoccupe. On est bien heureux que vous soyez là aujourd'hui, en consultation publique, mais on comprend aussi les mécaniques qui pourront se faire ultérieurement, sans consultation.

845 Également, il y a un extrait dans le document d'information qui nous inquiète. Je n'ai pas mis l'extrait à l'écran, mais qui est à la page 4 de notre mémoire, qui indique ni plus ni moins que la taille et les types d'aménagement visent à laisser cette marge de manœuvre à la Direction pour voir où seront, au final, positionnés les accès et autres.

850 Alors, pour nous, ça ne vient pas nous confirmer qu'il y aura une exemption ou qu'il n'y aura pas d'aménagement de stationnements et d'accès.

855 Alors, on est d'avis bien sûr que le zonage de préservation serait beaucoup plus approprié pour pérenniser, en fait, la volonté exprimée qui est au concept, soit un accès de service, strictement. Mais on est conscients aussi que peut-être, évidemment, les juristes évalueront la question et que peut-être une modification au règlement provincial est requise.

Mais peut-être qu'on est rendus là également à prévoir un sixième niveau de zonage à ce règlement-là, pour mieux refléter l'intention qui est exprimée dans les documents d'information.

860 Alors, on peut aller à la prochaine diapositive, en fait, qui est tout simplement de vous remercier de votre attention et de la consultation. Et donc, voilà, donc ça met fin à notre présentation. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

865

Merci à vous, Madame Doyon. J'aimerais échanger avec vous pour préciser certains éléments de votre présentation que vous avez faite devant nous, mais aussi qui est accompagnée d'un mémoire que vous nous avez déposé, qu'on a lu avec attention.

870

Je veux essayer de mieux comprendre. Avec votre connaissance du terrain et du milieu, vous habitez, bon, le secteur, vous parlez de la zone d'ambiance qui est de part et d'autre d'un chemin de service, puis vous évoquez des surlargeurs, dans quelle mesure il est possible ou non de construire réellement un stationnement dans les espaces qui ont été prévus de part et d'autre du chemin?

875

**Mme HÉLÈNE DOYON :**

880

Uniquement au bout du... effectivement, je demeure sur le chemin de l'Auberge également, donc, puis là, résidente permanente depuis peu, bien heureuse. Au bout du chemin de l'Auberge, il y a un espace, il y a un dégagement qui est possible pour voir au stationnement de véhicules de visiteurs.

885

Et initialement, d'ailleurs, il était prévu de le faire un petit peu plus grand ou même de le monter plus haut. Il y a une espèce de clairière, je vous dirais, à peu près au vingtième du parcours, où les véhicules auraient pu également se stationner.

890

Donc, il y a des dégagements, parce que c'est comme... c'est un ancien chemin forestier, donc on a une espèce de plaine avec des friches à certains endroits. Donc, c'est possible, même actuellement.

895

Alors, évidemment, pour nous, c'est aussi inquiétant. Actuellement, le bout du chemin de l'Auberge est beaucoup utilisé pour la virage et des manœuvres, mais c'est une rue qui se termine droite. Il n'y a pas de manœuvre. Il n'y a pas d'emprise publique aménagée pour faire des manœuvres, des virages en bonne et due forme. Et le chemin n'a pas la capacité actuellement non plus de recevoir un flot de véhicules à ce niveau-là. Et l'emprise, elle est très, très mince. Donc, évidemment, actuellement, en théorie, c'est possible de faire l'aménagement du stationnement.

**LE PRÉSIDENT :**

900 Mais donc, si je comprends bien, c'est un espace qui est déjà occupé, vous dites, par certains véhicules. Vous dites « les véhicules ».

905 Dans l'éventualité que votre préoccupation se concrétise, on parle d'un espace qui pourrait accueillir combien de véhicules? Dans l'état actuel, vous dites qu'il y en a combien, exactement? Puis éventuellement, si on utilisait toute cette surlargeur-là, on parle de 50, 100, 200 véhicules? Combien on pourrait en accueillir là?

**Mme HÉLÈNE DOYON :**

910 O.K. Je veux juste corriger. En fait, actuellement, il n'y a pas de véhicule qui se stationne là. Des fois, il y a des gens qui viennent au lac, il y a des gens de la municipalité qui viennent accéder au lac, mais il n'y a pas, ce n'est pas un stationnement qui est aménagé. C'est sur la propriété du gouvernement, et il y a une espèce de clairière.

915 Donc, aujourd'hui, quand on le regarde, je ne sais pas, peut-être qu'il y a au moins une vingtaine de voitures, peut-être, qui pourraient être stationnées facilement, donc actuellement, dans ce dégagement-là. Mais là, j'y vais approximativement, je n'ai pas fait de calcul en soi.

920 Mais évidemment, c'est une crainte pour nous, parce que déjà, il y a une accessibilité qui pourrait être là. On est un milieu de vie qui est là d'une centaine de personnes, et à nouveau, la préoccupation première, c'est également les écoulements vers le lac.

925 Et d'ailleurs, c'est ce que je vous mentionnais, l'étude du bassin versant, cette année, est en lien notamment aussi avec l'écoulement des chemins vers le lac. Donc, évidemment, une augmentation de l'achalandage aurait pour effet d'accroître celle-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

930 Ça tombe bien que vous ouvrez la fin de votre réponse sur l'état du lac, parce que justement je voulais vous demander une précision. Vous dites que depuis 2016, vous avez observé une dégradation de la qualité d'eau du lac ou de la qualité du lac.

**Mme HÉLÈNE DOYON :**

Oui. Oui.

935

**LE PRÉSIDENT :**

Ces observations-là, est-ce que vous avez des pistes de réponse? Je comprends qu'il y a une étude avec le RAPPEL qui est en cours, mais est-ce que vous avez déjà des pistes de réponse que vous explorez, qui pourraient expliquer pourquoi, depuis 2016? Est-ce qu'il s'est passé quelque chose de particulier cette année-là? Ou qu'est-ce qui peut avoir changé qui expliquerait la dégradation?

940

**Mme HÉLÈNE DOYON :**

En fait, effectivement, cette année... bien, deux choses l'une, en fait. Depuis 15 ans, et je ne veux pas me tromper, s'il y a des résidents qui écoutent, je ne veux pas me tromper dans l'historique, je suis relativement nouvelle au lac, mais depuis 15 ans, l'Association mandate annuellement le RAPPEL pour faire les prélèvements, les analyses d'eau et des études plus poussées au niveau de ce qu'on appelle, nous, « la fosse », il y a un endroit plus profond dans le lac, juste pour suivre l'état annuel du lac.

945

950

Et ce qu'on constate, et ce que le RAPPEL nous a mentionné il y a quelques mois, c'est que, depuis 2016, il y a vraiment, mais à partir de maintenant, on voit la dégradation qui commence à se faire de l'état. Quelle est la cause? Écoutez, il y a plusieurs possibilités, et c'est pour ça qu'on a mandaté le RAPPEL d'aller, cet été, de continuer leur étude et nous fournir les explications de celle-ci.

955

À contrario, durant les dernières années, les 10 dernières années, la municipalité, à l'époque, ce qu'on m'a dit, a fait beaucoup d'interventions pour favoriser la revégétalisation des rives, pour mettre en place des mesures. Il y a eu une évolution notable de la végétalisation des berges sur le lac, mais il faut en faire encore plus. C'est ce qu'on comprend.

960

C'est un petit lac, aussi, on n'a pas de source très, très grande qui rentre pour des mouvements, et il y a deux, je ne sais pas, ce n'est pas des cours d'eau... oui, il y a un cours d'eau

965

qui se jette dans le lac, où est-ce que là on voit qu'il y a une augmentation également des débits, et ça aussi c'est inquiétant. D'où l'étude pour le bassin versant également.

**LE PRÉSIDENT :**

970

Je vous remercie...

**Mme HÉLÈNE DOYON :**

975

Donc, on est très alertes, on veut vraiment sécuriser la qualité.

**LE PRÉSIDENT :**

980

Je vous remercie beaucoup, Madame Doyon, pour ces précisions. Je vous remercie de votre intervention, puis je vous souhaite une belle soirée.

**Mme HÉLÈNE DOYON :**

985

Merci beaucoup à vous, bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

990

Bon. Je vous rappelle que le registre est toujours ouvert, si des gens dans la salle ou en ligne désiraient faire des interventions spontanées, vous pouvez vous y inscrire. La commission va aller bouger un peu. Je vous invite à en faire de même. Donc, on va prendre 15 minutes, puis on est de retour après la pause. Merci beaucoup.

995

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

1000

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**M. RICHARD RÉGIMBALD (DM9 et DM9.1)**

1005

**LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir tout le monde. On va reprendre les travaux. Nous allons aller avec un intervenant qui est sur place, j'appelle Richard Régimbald. Bonsoir, Monsieur Régimbald. Bienvenue. Simplement pour information : vous avez 15 minutes pour présenter. Vous avez une présentation qui s'affiche à l'écran, vous avez simplement à appeler au micro pour le changement de diapositive, ça va se faire à distance. Puis, bien, on vous écoute. La parole est à vous.

1010

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

O.K. Je vais sauter quelques diapositives, parce que, pour rentrer dans 15 minutes, avec ce que j'ai à vous dire, je devrais accélérer. Alors, je vais sauter quelques diapositives. J'irais tout de suite à la diapositive numéro 2.

1015

Alors, mon nom est Richard Régimbald. Je suis sur le chemin des Bûcherons depuis 24 ans. 20 ans, on est allé à notre résidence secondaire, à toutes les fins de semaine, et pendant les quatre dernières années, on a été présents quatre jours. Vous allez comprendre pourquoi je vous mentionne ça.

1020

Moi, je veux vous entretenir sur le chemin des Bûcherons, une partie du chemin des Littorelles, jusqu'à des Nénuphars, parce que c'est par cette section-là qu'on passe l'hiver. Et je vais vous montrer les pièges qu'il y a dans cette partie du chemin pour accéder au stationnement P-5, qui est à gauche, que vous voyez sur l'acétate.

1025

Sur cette portion de chemin, il y a 20 à 25 résidences sur le chemin des Bûcherons, dépendant où on termine, et il y a à peu près une dizaine de résidences sur le chemin des Littorelles. Donc, 30 résidences, ça crée un certain trafic lié à des visiteurs qui viennent, aux gens qui passent, comparativement à ce qui est proposé actuellement, un stationnement de 100 places. Alors, il y a comme une disproportion entre la circulation actuelle de ces chemins-là et la circulation future.

1030

1035 Je passerais maintenant à l'acétate numéro 7, s'il vous plaît. Merci. Évidemment, les photos qu'on voit là, j'aurais aimé avoir des photos aujourd'hui ou des photos dans deux semaines, parce que la qualité du chemin va se détériorer de façon substantielle.

1040 Les photos qu'il y a là, on les a pris en février, parce qu'on avait les présentations à faire. Alors, on a pu trouver les endroits qui étaient les plus détériorés à ce moment-là. Et ce n'est vraiment pas représentatif de ce qui se passe en général.

1045 Dans certains endroits du chemin, il y a de la boue sur 15 à 30 centimètres d'épaisseur, ce qui fait que, dans certains cas, même le fond de mon auto a frotté dans la boue, à tel point qu'il a fallu que je la fasse enlever par un garagiste, parce que ma conduite était complètement désordonnée.

1050 Ce pour quoi il y a tant de boue, c'est parce que l'infrastructure est constituée d'un silt argileux. Le silt, c'est un matériau très fin qui n'a pas de consistance lorsqu'il est en présence d'eau. Alors, ce qui se passe, quand le gel commence à l'automne, le gel se fait du début du chemin, de la surface en profondeur; le dégel suit le même chemin, sauf que l'eau qui est dans le silt ne peut pas s'évacuer, parce qu'en dessous, c'est gelé.

1055 Alors, tant que le dégel se passe, bien, évidemment, la boue ou les ornières deviennent de plus en plus profondes, jusqu'à ce qu'évidemment l'eau puisse s'évacuer d'une certaine façon. Depuis que je suis là, j'ai renoncé à avoir une auto propre, juste à la blague.

1060 Je passerais à l'acétate 8, s'il vous plaît. Cet acétate indique les endroits où il y a de la boue, les endroits où il y a des nids-de-poule. J'aurais aimé avoir une acétate en trois dimensions, pour vous montrer toutes les pentes, les endroits où il y a des devers, des choses qui sont non conformes à ce qu'on retrouve sur des chemins, généralement.

1065 Alors, c'est vraiment, il y a des courbes là-dedans qui sont plus dangereuses. La première, c'est la courbe qui est indiquée à 125 degrés, dans le milieu de l'acétate, juste au-dessus du lac des Monts. Cette courbe-là, elle est dangereuse pour deux raisons.

La première, c'est qu'elle est très accentuée, c'est comme une épingle. C'est plein de boue. C'est là où on retrouve la plus grande quantité de boue, quand on monte, parce que ce n'est pas

une courbe à l'horizontale, c'est une courbe à la verticale qui redescend de l'autre côté. Alors, on ne voit vraiment pas aucun véhicule qui vient de cet endroit-là.

1070

Alors, c'est une situation qui est vraiment critique. Et pour l'améliorer, si on voulait l'améliorer puis dire, O.K., on va faire des changements, il faudrait évidemment aller dans le parc actuel pour être capable de corriger cette courbe-là, pour la simple et bonne raison que de l'autre côté de la courbe, c'est des terrains privés. Et c'est ces terrains privés là qui nous empêchent de voir quand on tourne.

1075

L'autre courbe à 70 degrés, qui est un peu plus loin, en haut du lac Simoneau, c'est une courbe qui est aussi critique pour la simple raison qu'on voit, où c'est indiqué « des Bucherons », c'est un chemin qui est droit. Donc, les gens ne se méfient pas. Puis à l'autre bout, en haut de la côte, justement, parce que là aussi il y a une pente, en haut de la côte, ça tourne à 70 degrés minimum, et tu ne vois pas venir aucun des véhicules, tu ne vois rien venir.

1080

Alors, c'est les endroits les plus critiques sur ce chemin-là. Et je vais vous partager quelques expériences personnelles depuis les 20 dernières années que j'ai vécues, en relation avec ce chemin-là.

1085

Alors, je vais vous demander de passer à l'acétate 9, s'il vous plaît. Là, je vais vous parler de sorties de route, je vais vous parler d'embourbement dans la neige, et je vais vous parler d'incapacité d'avancer, parce que dans certaines pentes, il y a des véhicules qui n'arrivaient pas à avancer.

1090

Au niveau des sorties de route, je vais au point 1. Le point 1, c'est près de l'intersection des Nénuphars et des Littorelles. C'est une petite pente qui va vers le sud, si on veut, par rapport à l'acétate. Le chemin, il est particulièrement étroit à cet endroit-là, et le déneigeur a la fâcheuse tendance de ne pas modifier sa gratte et il déneige par-delà la chaussée, ce qui a comme conséquence que les gens qui vont un peu à droite n'ont plus la chaussée pour les supporter, mais ils sont au-dessus du fossé. Et, automatiquement, quand les deux roues sont au-dessus du fossé, bien, le fossé les aspire, et ils se réveillent carrément dans le fossé, à cet endroit-là.

1095

Personnellement, j'ai constaté au moins cinq autos dans le fossé à cet endroit-là. Pas la même semaine, mais à différents moments, personnellement, cinq sorties de route.

1100

1105 À l'intersection des Bûcherons et des Littorelles, j'ai un invité que j'avais chez moi, et je l'avais invité pour venir faire du ski. Alors, il prend la courbe à 125 degrés, il descend la côte qui est boueuse, mais là, en hiver, ça va bien, donc il prend un bon élan, il a manqué la courbe pour prendre des Littorelles, il s'est ramassé directement dans le banc de neige en face.

1110 Probablement de la vitesse, parce que les gens ne se méfient pas des conditions de ces chemins-là et des dangers qu'on a à toutes les saisons, que ça soit l'été, que ça soit l'hiver, à l'automne, au printemps. Alors là, c'est un invité de chez nous. Il s'est ramassé dans le décor, il a fallu qu'il retourne chercher des pelles, et cetera.

1115 Chemin des Bûcherons, après la courbe à 125 degrés. Après la courbe. Je vous amène au point 3. En fin de semaine, un samedi, je revenais de faire des courses, dans cette courbe-là, qui ne semblait pas si dangereuse, mais ça descend et ça tourne, j'ignore pour quelle raison, j'aperçois un pick-up avec une grosse remorque, probablement un entrepreneur qui ne connaissait pas le chemin, mais il était carrément dans le fossé, c'est un fossé de 10 pieds.

1120 Alors, c'est vraiment catastrophique de voir ça. Je n'ai pas débarqué pour lui demander, parce qu'il n'y avait plus personne dans le camion, mais ça a dû prendre je ne sais pas quoi pour le sortir de là, parce que c'était catastrophique.

1125 La courbe à 70 degrés dont je vous ai parlé tantôt, c'est une courbe où il y a très peu de visibilité, et on a constaté six sorties de route minimum, à cet endroit-là. Une que j'ai vue personnellement, une qui a nécessité un rapport de police, parce que l'auto s'est ramassée cinq mètres ou 15 pieds en dessous du niveau de la rue.

1130 Pourquoi? Parce que, quand cette courbe-là, on prend cette courbe-là, normalement, une courbe, il y a la force centrifuge, et la construction d'une courbe normale, il y a un devers. Alors, quand on prend la route, le devers aide à compenser la force centrifuge.

Dans le cas de cette courbe-là, le devers est à l'envers. Donc, quand tu arrives en haut, tu as non seulement la force centrifuge qui te déporte vers l'extérieur, mais tu as aussi le centre de gravité de ton auto qui te déporte vers l'extérieur. Alors, c'est vraiment une courbe qui est difficile.

1135 Pour corriger cette courbe-là, c'est un pan de roc qu'on a à droite, qui nous empêche de voir ça, et il faudrait que la courbe soit modifiée. Pour modifier cette courbe-là, il faudrait entrer dans le parc, encore une fois, 50, 100 pieds, pour refaire une courbe beaucoup plus douce, corriger les devers, corriger ça.

1140 Embourbement dans la neige : un visiteur a tourné sur des Bûcherons en provenance de des Littorelles. J'invite des gens à venir chez moi, un couple qu'on connaît bien, je lui indique : « Passe par des Nénuphars, des Littorelles, tourne sur des Bûcherons, ça va bien aller. » Il suit ça, il tourne sur des Bûcherons. Mais au lieu de tourner à gauche, il tourne à droite, dans la partie non déneigée.

1145 Alors, il s'est ramassé dans la neige, embourbé. Ça a pris, une chance, il y a eu plusieurs personnes qui sont venues nous aider, c'était au printemps, et ils sont venus nous aider, ça a pris deux VTT, plusieurs personnes, de façon à ce qu'on puisse le sortir de là.

1150 Un samedi soir, 20 h 30, ça sonne chez moi, six personnes à la porte. Quatre motoneigistes, deux personnes en face des motoneigistes, j'hésite à ouvrir, j'ouvre, je demande ce qui se passe : l'auto était au point 8, et même plus loin. Les gens cherchaient le mont Chauve. Je ne sais pas pourquoi, il était là, le mont Chauve, il n'est même pas dans cette direction-là, il est au nord de la 220. Ils cherchaient le mont Chauve.

1155 Ils ont suivi les traces de motoneige, ils se sont rendus pratiquement au sentier qui traverse, le sentier de la Montérégie, qui est peut-être presque 1 kilomètre après le P-5. Tant qu'ils étaient sur les chemins de la motoneige, ça a été. Quand il a vu arriver les motoneiges, il s'est tassé. Évidemment, il n'a pas fait long feu, il a sorti des traces, il s'est ramassé dans la neige.

1160 Il a fallu que j'appelle mon déneigeur. La seule façon de le sortir de là, c'était de déneiger le chemin jusque-là. Autrement, on ne le sortait pas de là. J'ai appelé mon déneigeur un samedi soir pour venir déneiger.

1165 Un autre samedi soir, dernièrement, 23 h 30. Une jeune fille cogne à ma porte. Je réponds : « Qu'est-ce qui se passe? » Elle dit : « Je suis pris dans la neige. » 23 h 30. Ma conjointe était en pyjamas : « Bon, O.K., je vais aller t'aider. » On part tous les deux, on l'embarque dans l'auto.

1170 Elle était au point 6. Au lieu de tourner à droite, peut-être qu'elle s'en serait sortie, mais elle a trop avancé, finalement, elle s'est pris dans la neige, dans la côte. J'ai dit : « Mais pourquoi vous avez pris ce chemin-là? » Elle dit : « Je viens du lac Bowker, je m'en allais au lac Magog, mon GPS m'a dit de passer par là, le chemin est plus court. » J'ai dit, ça n'a pas de maudit bon sens.

1175 Alors, je l'ai dépannée, puis après, j'ai dit : « Bon, pouvez-vous vous rendre sur la 220? » Elle dit : « Je ne sais pas où je suis. » Parce que les gens suivent le GPS, mais ils ne savent où ils vont. Alors, c'est vraiment difficile de réaliser, quand on ne connaît pas ce secteur, comment on peut se mettre dans le trouble.

1180 Au niveau du verglas – des fois il y a du verglas, on en a eu connaissance aujourd'hui –, parce qu'il y avait tant de verglas, j'ai eu à aider des gens dans la côte, justement, où il y a le point 3, parce que la côte est en montant, les gens qui n'ont pas un 4x4 n'arrivaient pas à se sortir de là. Finalement, ça m'a pris un certain temps pour les aider. La madame n'était pas capable de se débrouiller.

1185 Au point 8 – je retourne au point 8. En été, il y a un livreur. Avec son GPS, il cherche le lac Brompton. Ma voisine, il lui est arrivé exactement la même chose : c'est un autre livreur, toujours au point 8, ils s'en vont au lac Brompton, ils suivent le GPS. C'est supposé d'être le chemin le plus court.

1190 Pourtant, il n'est pas là, le lac Brompton. Si tu poursuis là-dessus, tu arrives derrière des chalets au lac Brompton. Alors, je ne comprends pas, mais là, tu leur dis : tourne de bord, ça ne marche pas.

1195 Je ne sais combien il y a eu de visiteurs qui sont venus voir des gens : Il est où, monsieur... telle adresse? Comment je vois, je rencontre monsieur Untel, et cetera. Ils viennent, la première place où ils vont, c'est chez nous, parce que je suis près du P-5, et il y a de la lumière. Donc, les gens viennent chez nous pour demander de l'aide, mais ils ne sont plus capables de repartir, parce que chez nous, ça descend aussi. Alors, ces gens-là ne sont plus capables de repartir.

1200 Tout ça pour dire que je vous ai donné 20 à 22 anecdotes de problèmes que les gens ont rencontrés sur ces chemins, et on dessert à peu près une population de 30 maisons. Je suis inquiet de voir une circulation augmenter avec un stationnement pour 100 places.

Alors, je vous amène à l'acétate 10. La longueur du chemin est plus ou moins 2 à 3 kilomètres pour desservir 30 résidences, 22 cas de sortie de route et d'embourbement que je vous ai contés. Personnellement, je les ai constatés.

1205

Alors, le stationnement du P-5 qui prévoit 100 places, peut-être 150 dans certaines saisons, parce qu'il va y avoir un roulement, ça fait beaucoup de circulation sur un chemin qui n'est pas conçu pour ça, et qui va certainement, encore une fois, montrer ses dents avec les pièges qu'il y a sur ce chemin-là.

1210

Pour toutes les raisons que je vous ai mentionnées, le projet P-5 est un non-sens, quant à moi, à cause de l'état du chemin. Le propriétaire du chemin privé n'est plus obligé de déneiger selon l'entente qu'il a signé avec le Ministère.

1215

La SÉPAQ devra prévoir certainement quelque chose, mais quand on a posé la question : « Qui va entretenir ce chemin-là? », lors des dernières audiences, on nous a répondu : « Ce chemin-là, ce n'est pas à nous, on ne l'entretiendra pas, il n'est pas dans le parc. » On est un peu abasourdis de voir qu'on veut utiliser un chemin qu'on n'entretiendra pas.

1220

La municipalité ne peut pas intervenir, parce qu'il y a beaucoup de VTT, de motos, toutes sortes de véhicules qui circulent là-dessus. Tu dis, bien, c'est dangereux, puis même, il y a des jeunes qui conduisent ces véhicules-là, tu dis : « Pourquoi vous n'intervenez pas? » On nous dit : « On ne peut pas, c'est un chemin privé. » Donc, ça m'inquiète.

1225

Les visiteurs risquent aussi de provoquer des accidents à cause du partage du chemin avec les piétons, les VTT, les vélos, les chevaux. C'est notre terrain de jeu, ce chemin-là. Quand on veut sortir de notre chalet, aller prendre une marche, bien, on le fait majoritairement sur ce chemin-là.

1230

Alors donc, on se dit que si personne n'entretient ce chemin-là, qui va payer pour? La municipalité? Les résidents? On ne le sait pas. Alors, ça nous préoccupe.

**LE PRÉSIDENT :**

1235

Monsieur Régimbald, vous aviez prévu...

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

Une conclusion?

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Vous aviez prévu dépasser votre temps, c'est arrivé. Donc, je voulais simplement vous souligner que je vous donne la permission quand même de compléter.

1245 **M. RICHARD RÉGIMBALD :**

Conclusion, acétate 12. Merci.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et en moins d'une minute, on conclut.

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1255 En moins d'une minute. Solutions possibles là-dessus, c'est une navette entre le P-6 et l'entrée – moi, je l'appelle l'entrée numéro 5, et non le P-5 –, ça devient un accueil pour des randonneurs et des cyclistes. On aura juste une navette qui va passer quelquefois. Les conducteurs de la navette vont connaître le chemin, il y a moins de risques d'accident. La navette peut même être partagée avec le Montjoie.

1260 Le stationnement P-5 pourrait être déplacé sur des Bûcherons Sud, à l'intersection de la 220. Le stationnement est quand même proche de la 220, ce serait facile d'accès pour les gens, moins risqué. La distance entre le P-5 et le mont des Trois-Lacs est raisonnable : 3 kilomètres, j'en marche 6 avec ma conjointe fréquemment. Alors, les gens qui sont assez aguerris pour faire ça peuvent le faire. L'achalandage, la section sud, ne nuit à aucun résident dans cette condition-là.

1265

Alors, c'est la conclusion, et c'est ce qu'on aimerait que le Ministère comprenne.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

1275 Merci beaucoup d'avoir partagé votre expérience, votre connaissance du milieu, avec les diapositives qui présentaient vraiment avec détail le chemin des Bûcherons. J'aimerais peut-être préciser certaines choses ou mieux comprendre votre démarche, en fait, vous avez été nombreux à venir nous parler du chemin des Bûcherons. Vous avez sûrement suivi les travaux de la commission, également.

1280 Je me demandais, à quel moment puis par quel moyen vous avez été informés de l'arrivée du stationnement sur votre territoire puis de l'utilisation également du chemin des Bûcherons pour s'y rendre?

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1285 On a été avisés au mois de... moi, personnellement, au mois de février. Un appel d'un ami, qui m'a dit : « As-tu consulté le *Refllet du lac*? Il y a un article sur la proposition d'un agrandissement du parc et de l'aménagement de celui-là. » Alors, c'était en février. Je peux vous dire qu'on a grouillé beaucoup pour voir le BAPE, comment on pourrait participer, comment on pourrait informer, vous informer de la situation et de ce qu'on perçoit comme problèmes avec ça.

1290 Alors, on n'a rien eu comme consultation, comme questionnaire, ni par la municipalité, ni autrement avant cette date-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1295 Parfait, merci. Ce n'est pas un élément que vous avez abordé ce soir dans votre exposé, mais on a lu votre mémoire en prévision de vous accueillir ce soir. Vous parlez à plusieurs reprises dans votre mémoire de normes, de règlements municipaux pour la conception de chemins, par rapport évidemment au chemin des Bûcherons.

1300 Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples de normes ou de règlements qui pourraient améliorer finalement la situation par rapport au chemin des Bûcherons?

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1305

Je ne suis pas un concepteur de chemins, même si je suis ingénieur, mais ce que je sais, c'est que quand on fait un chemin, il y a un rapport entre la vitesse, la largeur des chemins, la visibilité dans une pente, donc dans une courbe, dans une pente, il y a tous ces rapports-là. Donc, ces normes-là ne sont vraiment pas respectées dans ce qu'on a actuellement comme situation.

1310

Et je vous l'ai dit dans ma présentation : si on voulait un tant soit peu améliorer, sans nécessairement le mettre, je dirais, à toute épreuve, si on veut l'améliorer, bien, il y a des gros travaux à faire qui seraient nécessaires pour rendre ça, je dirais, un tantinet, ou avoir une meilleure possibilité de circuler, pour des gens qui sont non avisés.

1315

Moi, je le fais depuis 24 ans, toutes les fins de semaine. Je connais quasiment les trous par cœur. Mais quelqu'un qui est non avisé, c'est loin d'être évident. Je vous l'ai dit, deux de mes invités se sont plantés.

1320

Ma fille m'appelle, elle le connaît, le chemin, elle m'appelle, puis elle me dit : « Papa, je suis pris. Je viens de tourner des Nénuphars, je suis là dans la côte, je ne suis pas capable de monter la côte avec mon auto. » Elle a une traction avant, des bons pneus d'hiver, ça ne marche pas. Alors : « Papa, peux-tu venir m'aider? » Alors, elle ne le conduit pas souvent, ce chemin-là, donc elle ne s'y est pas bien pris. Alors, il a fallu que j'aie la dépanner.

1325

Alors, quelqu'un qui ne prend pas ces chemins-là dans la situation actuelle, puis même corrigés, ce n'est pas si évident que ça. Et les problèmes ne sont pas que l'hiver. Il y a des dérapages, je vous l'ai dit, je l'ai vu de... quelqu'un qui a passé la courbe à 70 degrés, qui s'est ramassé dans le décor, c'était en plein été. Il roulait beaucoup trop vite, parce que les gens roulent trop vite.

1330

C'est un beau chemin droit, tu as l'impression que tout va bien. Mais quand tu arrives dans la courbe, ça ne va plus bien, tu prends le décor. Alors, c'est la situation.

1335

Quand on veut aussi améliorer l'infrastructure, bien, il va falloir ou remettre du matériel ou sortir celui qui n'est pas bon. Sortir celui qui n'est pas bon, c'est loin d'être évident. Remettre du

matériel, ce n'est pas si évident non plus, parce que, si on remet du matériel puis qu'on ne peut pas excéder parce que c'est sur un terrain privé, bien là, il va falloir qu'on se déplace vers le parc.

1340            Donc, il y a tout un challenge, si on veut, à améliorer la circulation et, mettons, la protection du public. Quand je vous parlais de mon camion pick-up qui était dans le fossé, c'est évident que, dans cette courbe-là, ça prend des glissières. Ailleurs, ça va prendre des glissières.

**LE PRÉSIDENT :**

1345            Bien, merci beaucoup d'avoir partagé votre expérience avec la commission. Merci aussi de vous être déplacé pour venir échanger avec nous.

**M. RICHARD RÉGIMBALD :**

1350            Merci de m'avoir écouté. Merci de m'avoir laissé dépasser le temps. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1355            Ça va. Merci, bonne soirée.

---

**M. SIMON JEANNOTTE (DM61 et DM61.1)**

1360            **LE PRÉSIDENT :**

                Nous sommes prêts à accueillir une prochaine intervention de la part de Simon Jeannotte. Bonsoir, Monsieur Jeannotte. Bienvenue.

1365            **M. SIMON JEANNOTTE :**

                Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir au panel.

1370

**LE PRÉSIDENT :**

1375 Vous avez 15 minutes pour votre présentation. Nous sommes là pour vous écouter, et vous avez également une présentation à l'écran, donc vous avez simplement, comme l'intervenant précédent l'a fait, à signaler au micro que vous voulez changer de diapositive, puis ça va être fait.

**M. SIMON JEANNOTTE :**

1380 Très bien. Est-ce que l'utilisation d'un laser est permise?

**LE PRÉSIDENT :**

1385 Oui, oui, oui, vous pouvez le faire. Mais bon, sachez que c'est seulement ceux en salle qui vont le voir.

**M. SIMON JEANNOTTE :**

1390 Très bien, merci. Alors, à nouveau, bonjour. Je suis Simon Jeannotte, je suis un citoyen de Sherbrooke. Je suis natif de Sherbrooke. Et en 2022, après avoir quitté Sherbrooke depuis 24 ans, j'ai pu y revenir enfin en devenant propriétaire d'une maison de bois construite en 2010, sur un terrain d'environ 3 acres, majoritairement boisé, situé sur le chemin du Lac-Montjoie, dont il a été beaucoup question précédemment.

1395 C'est la dernière demeure habitée au bout du chemin, avant d'arriver à la clôture qui marque la limite sud du secteur Montjoie du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford. J'y ai aménagé, car à cet endroit, entre autres, il n'existe peu ou pas d'inconvénients liés au trafic automobile.

1400 C'est aussi la dernière demeure dans Sherbrooke avant d'entrer sur les territoires au nord de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, dans la MRC du Val-Saint-François, et à l'ouest de la municipalité d'Orford, dans la MRC Memphrémagog.

1405 J'ai accueilli positivement cet automne l'annonce du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford, et en particulier le projet du secteur Montjoie Sud. Un projet collectif d'une telle ampleur et ses effets positifs pour la population et la nature ont suscité mon enthousiasme.

1410 Contrairement à la majorité des personnes physiques ou morales ayant pris la parole à cette audience, je ne suis pas venu ici pour vous parler des avantages et des inconvénients collectifs d'un tel projet. Non, il faut que je confesse. Ce dont je vais vous entretenir ne concerne qu'un seul ménage, celui qui résidera dans la demeure immédiatement mitoyenne à la zone de service du secteur Montjoie Sud, ma demeure.

1415 Oui, il s'agit d'un enjeu individuel, j'en suis conscient, mais ce n'est pas par égoïsme que je me présente à vous ce soir. En effet, les audiences du BAPE me sont apparues comme la meilleure, voire la seule tribune pour faire valoir ces enjeux individuels. Et je considère qu'il aurait été irresponsable de ma part de ne pas m'y exprimer.

1420 Maintenant, ces quelques images me permettront de mieux vous expliquer ce dont il est question.

1425 La première diapositive est déjà présente, et on voit une portion du projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford; et tout ce dont nous allons discuter, ou je vais vous exposer, en fait, concerne cette petite section-là ici, mais qui sera une section bien occupée dans le projet d'agrandissement.

En particulier, on voit déjà ici, bien anodinement, deux chemins : un chemin ici, donc vous voyez, ce n'est pas un sentier ou tout ça, en gras. Donc, un chemin pour accès pour les voitures, et un autre qui va plus loin.

1430 Maintenant, la prochaine diapositive nous montre un plan agrandi et plus détaillé de l'endroit dont je vais vous parler. Et il y a un détail que j'ai oublié de vous mentionner sur la diapositive précédente, parce que c'est un détail qu'on ne pourra pas revoir plus tard, si vous permettez de la remettre. C'est un oubli de ma part.

1435 O.K. Vous voyez ici, la ligne est droite, puis il y a une échancrure. Seul endroit où on va voir ça. C'est un détail, mais des fois, le diable est dans les détails. On peut revenir à l'autre diapositive.

1440 Ici, vous voyez, cette échancrure n'est pas présentée. On n'a pas mentionné que la limite du parc intégrait cette région-là encore. Donc, petite incohérence dans la carte, mais qui relève probablement... en tout cas, certains détails qu'on va exposer. Et on voit maintenant, ici, la fin du fameux chemin du Lac-Montjoie, pour lequel les enjeux de sécurité et de paisibilité ont été exposés précédemment.

1445 Et je vais plutôt, moi, vous parler des détails de l'entrée au parc. Très anodinement ici, sur le plan, vous voyez un endroit, en fait, blanc, où là il n'y aurait pas d'arbres, mais c'est tout, ça n'en dit pas beaucoup plus long.

1450 Maintenant, une carte satellite d'un géant du Web que l'on connaît bien : on revoit ce secteur-là. Et ce qu'on voit, c'est que cette bande-là où il manque des arbres, bien anodin, en fait, c'est un chemin très bien détaillé d'une demeure, ici, qui s'adonne à être ma demeure, la dernière demeure avant l'entrée dans le chemin du Lac-Montjoie.

1455 Donc, cette entrée-là va être tout près, si on veut, de cette demeure-là qui, on le mentionnait, qui est sur un terrain allongé et qui a été délibérément reculée de 150 mètres environ du chemin, pour la paisibilité. Mais malheureusement, cette paisibilité-là sera anéantie, si on veut, ou partiellement invalidée par la présence d'un chemin, maintenant, qui suit de tout près ce dernier cadastre-là.

1460 Maintenant, ici, une vue en drone de ce dont on parle. C'est la fin du chemin du Lac-Montjoie, et ici on voit ce qui était représenté sur le plan, donc le chemin qui serait un chemin pour se rendre aux hébergements du secteur sud du chemin du Lac-Montjoie.

1465 Et vous voyez ici le chemin qui mène à la dernière demeure, qui n'est pas... ce chemin-là n'est pas dessiné sur le plan, on dessine comme si c'était de la forêt, mais il y a quelqu'un là, qui s'est installé là.

Fait intéressant aussi : ici, vous êtes dans Sherbrooke, ici, vous êtes dans Sherbrooke, et à la fin de ce cadastre-ci, vous tombez dans la MRC, plutôt dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, qui est effectivement une autre MRC.

1470 Un autre détail que je n'aurai pas en diapositive, j'ai oublié de le mettre, mais on le voit bien sur le certificat de localisation de ma demeure. En fait, il est assez gros, en fait, peut-être que vous pouvez voir. Ici, c'est une bande riveraine. La bande riveraine traverse aussi le cadastre, parce qu'il y a un ruisseau qui est là. Et sur la carte, je peux vous le pointer, il va suivre ici, bien droit, exactement entre les deux cadastres, le ruisseau.

1475 Et en fait, le chemin, de la façon qu'il est là, et selon le certificat de localisation que j'ai pour ma demeure, donc en autant que je puisse savoir, il ne respecte pas le 10 mètres de dégagement d'une bande riveraine. Et bon, si l'entrée par les hébergements se fait là, ça va effectivement poser des problèmes de protection de la bande riveraine de ce ruisseau.

1480 Ici, on voit les cadastres du secteur. Je ne l'ai pas mentionné initialement, mais en fait, j'ai été obligé de m'intéresser à ça un peu dernièrement pour des raisons évidentes, mais je ne suis expert dans aucun de ces domaines-là, donc je fais de mon mieux.

1485 Alors, ici, vous avez le cadastrage pour le chemin qui a été municipalisé, qui est le chemin du Lac-Montjoie. Et ici, précédemment, un cadastrage dont on a déjà discuté, qui correspond à un chemin ancestral et qui entre jusqu'ici et va rejoindre la fin du chemin du Lac-Montjoie et qui va être le site prévu, si vous voulez, du centre d'accueil et du stationnement pour la navette et le personnel, si j'ai bien compris.

1490 Alors, dans un premier temps, c'est qu'il y a une alternative, et moi j'appuie quand même cette alternative-là qui, si vous voulez, préconiserait l'utilisation du chemin ancestral pour accéder au secteur sud du chemin du Lac-Montjoie.

1495 Je pense que ça serait un ajout tout à fait valable pour la collectivité, en termes d'accessibilité et de sécurité au site, compte tenu de tous les investissements qui vont être faits, notamment rallonger le système d'égout par ici, en passant par la zone humide.

1500 C'est sûr que ça vaudrait absolument le coup que ce chemin-là devienne à la collectivité. Donc, les suggestions que je vais faire par la suite sont, nonobstant le fait que c'est vraiment... mettons, ce serait une solution idéale.

1505

Prochaine diapositive, pour reprendre ici sur en vue satellite ce chemin-là, qui est bien existant et passablement en bon état, bien qu'il va certainement nécessiter des travaux si ça devenait un chemin public.

1510

Enfin, lorsqu'on regarde les plans initiaux, mais j'ignore d'où vient ce plan-là, mais je suis tombé dessus. Donc, lorsqu'on regarde les plans initiaux du secteur de service de la région Montjoie Sud, on voit que ce qui était décidé, à ce moment-là, c'était plutôt de faire une boucle sur le territoire du secteur Montjoie Sud. Ici, il y avait donc les hébergements.

1515

Et ma recommandation serait à l'effet soit d'utiliser le chemin ancestral pour accéder au secteur Montjoie Sud, ou encore utiliser ou préconiser la solution qui était initialement planifiée avec une *loop*.

1520

Enfin, je prends quelque temps aussi simplement pour mentionner : dans les plans plus récents aussi, et le secteur de séjour qui est à peu près ici, donc ce sont des terrains plutôt bas dans le fond du champ, c'est assez boueux, puis pas mal de maringouins là.

1525

Donc, peut-être suggérer de façon peut-être un peu bonasse et désinvolte, mais suggérer néanmoins ou même recommander que les hébergements soient construits à des endroits qui ont un peu plus de valeur. Et il y en a très près, soit dans le talus ici, et jusque-là, en fait, c'est un très beau talus, puis ça donnerait certainement une vue plus intéressante à tous les chalets, puis ça serait plus immersif si c'était à cet endroit-là.

1530

De la même façon aussi, ce plateau-là qui est surélevé, donc est pas mal moins dans l'eau, si on veut. Et à cet endroit-là, il y a un jardin de sculptures, donc quelqu'un pourrait me dire « où il y a le jardin de sculptures? », mais lui, bon, le jardin de sculptures ne demande pas toutes les infrastructures des bâtiments, donc pourrait très bien se situer en fond de terrain, ici. Voilà.

1535

**LA COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, Monsieur Jeannotte. Sur cette dernière diapositive-là, est-ce que vous vous rappelez d'où vous l'avez tirée?

**M. SIMON JEANNOTTE :**

1540 C'est monsieur Wellinger, de notre association, qui me l'a montrée, mais j'ignore d'où il l'a prise. Mais il ne l'a pas inventée.

**LA COMMISSAIRE :**

1545 D'accord. Non. J'imagine. Est-ce que vous avez pu exprimer votre point de vue, qui est individuel, mais est-ce que vous avez eu une tribune pour exprimer votre point de vue ou votre association véhicule aussi vos préoccupations qui sont plus précises que la sécurité des usagers du chemin Montjoie, comme on a déjà entendu?

**M. SIMON JEANNOTTE :**

1550 C'est ça. Donc, je suis membre de l'Association des habitants du chemin du Lac-Montjoie, et tout ça se dit, nonobstant ce qui a été recommandé par l'Association, cette association-là.

1555 Mais évidemment, ce n'est pas un enjeu, je pense, qui va être discuté par l'Association, puisque, comme je l'ai mentionné au début, et je m'en confesse, c'est un enjeu individuel, en fait, c'est un enjeu qui est vraiment remarqué par rapport à moi, le dernier ménage, si vous voulez, adjacent au chemin du Lac-Montjoie, qui pourrait même devenir mitoyen au chemin du Lac-Montjoie, si je comprends le plan avec cette échancrure-là.

1560 Et donc, c'est un enjeu individuel. Donc, c'est pour ça que je suis venu le présenter moi-même, comme citoyen, avec un petit mémoire, peut-être le plus petit que vous avez eu.

**LA COMMISSAIRE :**

1565 Peut-être une autre question : vous nous avez présenté l'alternative du chemin ancestral que le représentant de votre association nous a également présenté. C'est quand même un chemin qui présente des enjeux, c'est une propriété privée.

1570 Est-ce que, mettons que ce chemin-là, pour toutes sortes de raisons, ne pouvait pas être retenu, avez-vous une autre alternative ou là, vraiment, vous êtes au bout de vos ressources?

**M. SIMON JEANNOTTE :**

1575 Bien, en fait, pour tous les habitants du chemin du Lac-Montjoie, je pense que ça serait absolument malheureux que l'accès principal se fasse par le chemin du Lac-Montjoie. Donc, ce n'était pas le but précisément de mon mémoire. Je voulais vraiment parler de l'enjeu de l'entrée du parc.

1580 Et puis aussi, l'enjeu de la guérite, que j'ai oublié de mentionner. Donc, parce que sur le plan, ma demeure n'est pas dessinée, mais il n'y a pas d'endroit où la guérite aussi va pouvoir être pour l'entrée principale au parc. Elle va se retrouver à être en fait avant finalement l'entrée de ma demeure. Donc, je voulais que ce soit considéré.

1585 Et c'est certain que l'enjeu, d'ailleurs, là-dessus, j'ai quand même une formation en santé publique, et il a été démontré de toute façon, justement, par un médecin et PhD de l'Université de Sherbrooke, docteur Patrick Morency, qu'il n'y a pas de...

1590 Je veux dire, ce qui corrèle avec les blessures au niveau des piétons et des cyclistes sur une route, tout simplement, c'est le nombre d'automobiles qui y passent, c'est-à-dire le nombre de kilomètres parcourus en automobile, mais sur un chemin à longueur fixe, ça devient proportionnel au nombre d'automobiles.

1595 Donc, je pense que, pour ça, il a démontré aussi, sur des municipalités, des grandes municipalités, que, quels que soient les aménagements qui sont faits, la corrélation reste toujours entre le nombre de véhicules puis le nombre de blessés et de décès, le cas échéant, au niveau des piétons et des cyclistes.

1600 Et je pense que, considérant ce fait scientifique là de santé publique, je pense que ça devient évident, le bénéfice de l'acquisition, par exemple de ce chemin privé là, pour la pérennité de l'accès au secteur Montjoie Sud de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Donc, ça, je le réitère. Je n'étais pas ici pour ça, je le réitère devant votre question.

Alors, moi, j'attirais seulement l'attention sur le détail de l'accès au parc, à la toute fin, qui pose aussi des problèmes similaires, puisque... bien, avec la bande riveraine, puis ce chemin de

1605 bois là, en fait, qui permet d'accéder à une terre de chasse, si je comprends bien, un peu en retrait, je veux dire, ne respecte pas la bande riveraine. Donc, probablement un droit acquis.

Mais si le chemin doit être tout refait pour le public, à ce moment-là, il y a aussi un problème avec la bande riveraine.

1610 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, je vous remercie beaucoup, Monsieur Jeannotte, pour les précisions que vous avez apportées. Merci d'être venu ce soir.

1615 **M. SIMON JEANNOTTE :**

Je vous remercie pour votre écoute. Au revoir.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Jeannotte. Écoutez, j'ai laissé le registre ouvert très longtemps pour donner la chance au plus de monde possible d'intervenir. Comme il n'y a eu aucune inscription, je vais fermer le registre. Le registre demeure ouvert pour les rectifications, s'il y en a.

1625

---

**M. NICOLAS BEAULIEU (DM38 et DM38.1)**

1630 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, nous allons poursuivre les interventions avec Nicolas Beaulieu. J'inviterais donc Nicolas à l'avant. Bonsoir, Monsieur Beaulieu.

1635 **M. NICOLAS BEAULIEU :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1640           Donc, vous êtes familier avec le processus, donc...

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1645           Un peu plus, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

15 minutes de présentation, et on vous écoute, à vous la parole.

1650           **M. NICOLAS BEAULIEU :**

1655           C'est juste... oui. Alors, merci pour l'opportunité d'être devant vous encore une fois. Le mémoire est un mémoire personnel qui vise essentiellement à discuter des distances de sentiers dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs.

1660           Pourquoi que j'amène ce sujet-là, c'est que la SÉPAQ semble attacher beaucoup d'importance, SÉPAQ, gouvernement, Ministère semblent attacher beaucoup d'importance sur l'emplacement du P-5, en raison du fait que ça constitue un emplacement de choix pour réduire la durée des randonnées dans le secteur.

1665           Le mémoire vise à démontrer que ce n'est pas tout à fait le cas, que finalement l'accès 5, le stationnement de l'accès 5 ne réduit pas significativement la durée des randonnées vis-à-vis les autres options qui sont disponibles. Alors, c'est le but de mon mémoire.

1670           Si vous allez à la page 2 de mon exposé, vous allez voir que...

**LE PRÉSIDENT :**

1675           Moi, je n'ai pas nécessairement en note que vous aviez un support visuel qui était avec votre présentation, mais peut-être que cette information-là est arrivée tardivement.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

Ah, la voilà.

1675

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà, c'est une information que je n'avais pas.

1680

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

J'ai eu peur, parce que là, tout était basé sur ce...

**LE PRÉSIDENT :**

1685

Non, excusez-moi de vous avoir fait cette peur-là, c'est moi qui n'avais pas l'information. Donc, bon, si vous avez une présentation, je l'ai dit aux autres, peut-être que vous l'aviez entendu, mais je le répète : vous avez simplement à dire au micro de changer des diapositives, ça va se faire à distance.

1690

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

Alors, ce que vous voyez, c'est l'accès 5, avec le stationnement qu'on appelle « P-5 ». Et le but de la carte est de montrer que, finalement, pour accéder au mont des Trois-Lacs, il faut contourner complètement la montagne par le sud, pour se rendre finalement au sommet de la montagne. Donc, quelqu'un qui veut faire une randonnée du mont des Trois-Lacs ne peut pas faire un chemin direct, il doit contourner complètement. C'est quand même un bon détour.

1695

Et si vous allez à la page suivante, vous allez voir qu'il y a deux possibilités de se rendre au mont des Trois-Lacs par le P-5, soit du côté nord, qui n'est pas le chemin privilégié par la SÉPAQ, mais qui est un chemin existant, qui est déjà existant par les Sentiers de l'Estrée, qui constitue une durée environ de 6.4 kilomètres, et une durée d'environ 2 heures 15.

1700

Si je vous amène à la page suivante, vous allez voir que là, on montre plutôt l'accès qui est privilégié par la SÉPAQ, à partir de l'accès 5 jusqu'au sommet. Et on parle d'une distance d'environ

1705

6 kilomètres, à tout le moins par Google Maps, suivant exactement le tracé de la SÉPAQ. On arrive à 6 kilomètres, alors que la SÉPAQ à 5.5, mais ça semble être quelque part dans ce nombre de mètres là, avec une durée estimée de 2 heures 15 pour faire la randonnée.

1710           Donc, en d'autres mots, bien que le mont des Trois-Lacs semble situé très près de l'accès 5, il y a quand même une durée de 2 heures 15 pour se rendre au sommet de la montagne. La raison est assez simple, c'est qu'il y a un dénivelé très important entre l'accès 5 et le sommet en question. Et la façon de calculer les durées de randonnées est basée sur la distance, mais également l'élévation, et divisées par la durée en question.

1715           Alors, si vous allez à la page 5, vous allez voir, c'est une carte de AllTrails, qui montre essentiellement le sentier existant du Sentier de l'Estrie qui part du chemin des Nénuphars, le fameux stationnement sur le chemin des Nénuphars de la Ville, et qui se rend au mont des Trois-Lacs, avec une distance d'environ 9 kilomètres et une durée d'environ trois heures. Trois heures étant la moyenne qui est suggérée par AllTrails pour se rendre au mont des Trois-Lacs, et c'est des distances aller-retour. Donc, ce n'est pas juste l'aller, c'est vraiment la boucle et le retour.

1720           Et, évidemment, pourquoi je vous montre cette carte-là et ce chemin-là, c'est que, présentement, on parle de trois heures avec un chemin qui est existant, versus 2 heures 15 environ avec le P-5. Donc, on parle d'une différence d'environ 45 minutes aller-retour. On ne parle pas d'une distance significativement plus courte que les stationnements actuels.

1725           Et, évidemment, pourquoi je vous montre cette carte-là et ce chemin-là, c'est que, présentement, on parle de trois heures avec un chemin qui est existant, versus 2 heures 15 environ avec le P-5. Donc, on parle d'une différence d'environ 45 minutes aller-retour. On ne parle pas d'une distance significativement plus courte que les stationnements actuels.

1730           Si par contre on envisage une possibilité de stationnement, mais plutôt dans la section sud du chemin des Bûcherons, donc entre la 220 et chemin des Littorelles, où est-ce qu'il n'y a pas de résidents, où est-ce qu'il n'y a pas de problématique de danger, parce que c'est un chemin qui est plat, et il y a peu de courbes, il y a plusieurs endroits qui peuvent être de choix pour un stationnement.

1735           Pourquoi? Parce qu'essentiellement il y a déjà des ouvertures pour des chemins de VTT, qui font en sorte qu'il y a déjà un déboisement naturel assez important qui est situé à peu près à 300 mètres de la route 220, quand on part de la 220 pour se rendre à ce site-là.

          Ou une autre jonction que j'ai privilégiée, que je montre à la page 6, où est-ce que finalement le Sentier de l'Estrie se joint au chemin des Bûcherons. Et si un stationnement est envisagé dans

1740 ce secteur-là, on est à peu près à 700 mètres du début de la 220, encore dans un secteur assez proche de la 220.

1745 On parle d'une distance de randonnée d'environ 7 kilomètres et un temps estimé d'environ 2 heures 30. Pourquoi 2 heures 30, essentiellement? C'est que la première portion de la randonnée est essentiellement sur du plat. Et ça fait en sorte qu'évidemment, comme toute distance qui est calculée quand on fait de la randonnée, on marche évidemment beaucoup plus rapidement sur du plat que sur des élévations.

1750 Donc, c'est la raison pour laquelle le temps estimé est d'environ de 2 heures 30 pour une randonnée qui partirait de ce point-là. S'il partait un petit peu plus au sud, ce serait légèrement un peu plus, mais ce ne serait pas significativement plus, parce qu'on est toujours sur le plat.

1755 Donc, ce qui est important de retenir, essentiellement, c'est qu'on parle d'une durée environ de 15 minutes aller-retour de différence avec le P-5, avec l'accès 5, alors qu'on se retrouve avec un emplacement de stationnement qui est dans un endroit beaucoup plus approprié, parce qu'on se trouve à être proche des grands axes routiers, ce qui est toujours un avantage important, et on se retrouve dans un secteur qui n'a pas de dangerosité particulière.

1760 L'autre élément pour lequel cet emplacement-là est de choix. Si vous allez à la page suivante, vous allez voir le belvédère. Et le belvédère se trouve à être un des deux points d'intérêt importants qui a été désigné par la SÉPAQ dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs.

1765 Il y a évidemment le sommet de la montagne, qui est un intérêt important, mais il y a le belvédère aussi qui a été noté par madame Marchand, de la SÉPAQ, lors de vos audiences, qui disait que c'était un point d'intérêt important, qui va faire partie du secteur du Mont-des-Trois-Lacs.

1770 Et ce qui est particulier, c'est que le belvédère se trouve être évidemment dans le tronçon sud, beaucoup plus proche, si on mettait un stationnement dans cette section-là, et ferait en sorte que, finalement, on aurait une durée de randonnée d'à peu près 45 minutes, ce qui est beaucoup plus approprié pour des très jeunes familles, qui est beaucoup plus approprié pour des groupes scolaires. Parce qu'on sait que la SÉPAQ a une mission éducative également, donc ça rejoint beaucoup plus cet objectif d'éducatif là.

1775

Et il y a l'aspect évidemment qu'à l'inverse du P-5, on est beaucoup plus haut dans le processus, donc se rendre au belvédère, là, ça, c'est une randonnée en soi, parce que c'est à peu près deux heures, minimum, de l'accès 5 pour se rendre au belvédère.

1780

Alors, c'est comme si on a inversé les priorités, dans mon esprit à moi, alors qu'on veut un stationnement proche d'un site d'intérêt qui est destiné aux jeunes familles et aux groupes scolaires, où est-ce qu'on veut un rapprochement proche.

1785

On voit, vous avez, je suis sûr, déjà fait des parcs de la SÉPAQ, des belvédères de ce genre pour accéder à des milieux humides ou des choses comme ça, c'est souvent à proximité. Ce n'est pas pour faire des longues randonnées de deux, trois heures, parce que les gens vont dire, bien, ça ne m'intéresse pas vraiment de faire deux, trois heures pour aller voir un belvédère.

1790

Mais si c'était à si courte distance que ça, là, ça gagne un intérêt, alors qu'une randonnée, monter un sommet, on s'attend à faire un deux, trois heures.

1795

Et ce qu'il ne faut surtout pas oublier, c'est que, dans les documents qui ont été déposés au BAPE, vous allez voir que la moitié des usagers qui vont faire de la randonnée, qui vont accéder au parc, c'est de la région de Montréal. Et c'est clair que les gens ne feront pas deux heures, bien, une heure et demie de route, je viens de le faire, une heure et demie de route, pour se rendre sur le secteur et faire une courte randonnée.

1800

Donc, avoir un stationnement à proximité, proximité du mont des Trois-Lacs, ça ne fait pas vraiment de sens avec le profil des usagers, parce que le profil des usagers, les gens ne vont pas faire une heure et demie de route pour aller faire une randonnée de 45 minutes ou d'une heure ou très proche. Donc, ils vont faire des randonnées dans leur secteur, si c'est le cas.

1805

Alors, tout ça pour vous dire essentiellement que, selon moi, l'ordre de priorité au niveau des sentiers fait défaut dans le choix qui a été fait par la SÉPAQ. C'était les points que je voulais vous avancer pour la section du Mont-des-Trois-Lacs.

Maintenant, dans ce qui a été identifié comme étant dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs, qui, quant à moi, ne fait pas partie du mont des Trois-Lacs, mais ils l'ont pareil intégré, c'est le mont

Cathédrale. Le mont Cathédrale, quant à moi, fait partie de la section nord, et il est identifié plus au lac Brompton que la Chaîne-des-Lacs, le mont des Trois-Lacs.

1810 Et si vous allez à la page suivante de l'acétate? Bon, ça, c'est le fameux stationnement que je vous parlais qui était assez déboisé déjà. Il y a d'autres sites qui sont aussi sinon plus encore déboisés que ceux-là.

1815 Mais encore une fois, l'accès au mont Cathédrale, la même problématique, si je peux l'appeler « une problématique » qu'au mont des Trois-Lacs, dans le sens que l'accès ne peut pas se faire directement de l'accès numéro 5, il faut contourner la face, il faut aller par le nord pour se rendre au sommet du mont Cathédrale.

1820 Donc, il faut contourner par l'ouest, et après ça par le nord, pour accéder au sommet. Donc, il y a un bon détour également, ce qui fait en sorte que la distance de marche est plus longue que ce que ça apparaît sur une carte.

1825 Et dans ce sens-là, si vous allez à la page suivante, vous allez voir que le sentier existant présentement, qui est majoritairement utilisé et non pas celui qui est proposé par la SÉPAQ, qui lui constitue une durée de randonnée de 8 kilomètres. Celui du sentier Ély est de 9.8 kilomètres. Ça paraît beaucoup, on dirait mon Dieu, 1.8 kilomètre aller-retour, ça devrait être beaucoup, mais en termes de durée de marche, ce n'est pas plus longtemps, dans un sens comme dans l'autre.

1830 C'est environ deux heures et demie, qu'on parte de l'accès 5 pour se rendre au sommet du mont Cathédrale ou qu'on parte du sentier Ély, du début du sentier Ély, pour se rendre au mont Cathédrale. C'est à peu près la même durée de randonnée, qui est à peu près entre, disons, 2 heures et quart, 2 heures 45, dépendamment de la vitesse de marche.

1835 Mais on se retrouve avec un sentier qui est déjà existant, qui est déjà utilisé, qui est apprécié énormément. Pourquoi? Parce qu'essentiellement, il n'y a pas beaucoup de dénivelés pour se rendre, parce que le dénivelé du stationnement est déjà assez haut, et ça fait en sorte que la marche est relativement sur du plat, et c'est une des raisons principales pour laquelle la durée de randonnée est beaucoup plus courte.

1840 Mais l'important, c'est que l'intérêt de cette randonnée-là, c'est qu'elle est vraiment belle. Elle est spectaculaire, même, en termes de type de randonnée, parce qu'il y a un ruisseau du nom du sentier, qui s'appelle « le ruisseau Ély », qui lui est vraiment bucolique, est vraiment extraordinaire. Les familles l'adorent, ils sont dans les guides touristiques, le sentier apparaît dans les guides touristiques et tout ça.

1845 Alors, il faut aussi se poser la question : bien, on fait un sentier pour qu'il soit le plus court ou qu'il soit le plus agréable?

1850 Et pour une distance qui est plus ou moins similaire, bien, c'est clair que les gens, quand on va regarder puis on va dire que, bon, bien, un longe un ruisseau bucolique, puis l'autre ne longe rien de particulier, les mêmes distances ou presque de marche, bien, c'est sûr que les gens vont tous aller au ruisseau Ély. Ils n'iront pas au stationnement, à l'accès 5, pour faire cette randonnée-là, il n'y aura pas le même intérêt. Donc, les gens vont nécessairement aller dans cette direction-là.

1855 Et donc, quand on va aux conclusions, la page suivante montre finalement le chemin qui est préconisé par la SÉPAQ, c'est-à-dire de passer du stationnement, à l'accès 5, jusqu'au mont Cathédrale. Vous voyez qu'il faut quand même contourner.

1860 On parle d'environ 2 heures 45 de marche, selon les répertoires de marche qu'on a consultés, pour se rendre au sommet. Donc, c'est même un petit peu plus long par ce chemin-là que par le ruisseau Ély.

1865 Mais disons que pour toutes fins pratiques, on est dans les mêmes types de durée, l'un ou l'autre. Et ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'au ruisseau Ély, on parle d'un stationnement de 100 places qui va être déjà aménagé à cet endroit-là, pour les fins de ces randonnées-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1870 Monsieur Beaulieu, vous avez dépassé votre temps. Je pensais que vous arriviez à votre conclusion, mais je vous demanderais de...

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1875

J'arrive à ma conclusion. Mais je me suis fait fourvoyer par le mauvais acétate. Alors, je vous demanderais de...

**LE PRÉSIDENT :**

1880

Pas de problème. Je vous demanderais de conclure en moins d'une minute.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1885

Exact. Alors, essentiellement, ce qui est important de retenir, c'est qu'on parle de distances de marche similaires. Si on se remet dans le mont des Trois-Lacs, on parle d'à peu près 20 minutes de différence entre un tronçon qui est complètement au sud et ce qui est proposé à l'accès numéro 5. Donc, en termes de différence, pour 20 minutes, quant à moi, la décision m'apparaît comme assez évidente, quel est le meilleur choix.

1890

Pour le mont Cathédrale, comme je vous dis, on ne gagne pas plus de temps d'y aller par l'accès 5 que par le ruisseau Ély. Je comprends que j'ai l'impression de pelleter dans la cour d'un autre secteur, mais en même temps, un nouveau stationnement de 100 places va être prévu à cet endroit-là.

1895

Et même si on veut construire un stationnement de 100 places à l'accès 5, ça va être à l'autre place que les gens vont aller, parce que le sentier est beaucoup plus agréable que celui qui est préconisé par la SÉPAQ.

1900

Donc, comme je vous dis, si, pour toutes sortes de raisons, on tient absolument à l'accès 5, bien, comme vous avez déjà entendu, il y aurait, quant à moi, la seule option envisageable, ça serait une navette, parce que ça causerait beaucoup moins d'enjeux qu'un stationnement.

1905

Il ne faut jamais perdre de vue qu'un stationnement, une fois qu'on l'identifie sur une carte de la SÉPAQ, les gens, qu'il y ait 20 places ou 150 places, ils vont y aller, parce qu'il y a un stationnement là. Donc, ils vont y aller, et ça va créer un paquet de troubles. Mais qu'il y en ait 20, places prévues, ou 150, ça va donner le même résultat.

Alors, pour moi, c'est pour ça que la solution n'est pas de réduire l'espace du stationnement, mais de le déplacer à un autre endroit. Je termine.

**LE PRÉSIDENT :**

1910

Votre phrase finale? Parfait. Bien, merci beaucoup, Monsieur Beaulieu. Écoutez, j'aimerais peut-être avoir quelques précisions. Vous avez fait un travail exhaustif de calcul de distances de marche par rapport à certains accès.

1915

Dans un premier temps, vous avez identifié, sur une de vos cartes, un point de départ pour un sentier qui mène au mont des Trois-Lacs. J'avais comme l'impression que ce stationnement-là qui donnait accès aux Sentiers de l'Estrie, si j'ai bien compris, était plus près de la route 220.

1920

Bon, je comprends que ça n'a peut-être pas une grande différence sur les calculs, mais quand on regarde votre carte, ce point-là est quand même à une certaine distance. Le point de départ du sentier, on s'entend, est quand même à une certaine distance de la jonction entre la 220 et la route des Nénuphars.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1925

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1930

Donc, je me demandais, parce que vous proposez un autre stationnement plus près du départ du sentier ou c'est simplement l'effet de positionnement qui apparaît sur votre carte?

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1935

Bien, à vrai dire, j'ai essayé d'être le plus logique possible. Alors, je me suis dit, bon, bien, il y a déjà un Sentier de l'Estrie qui passe à cette jonction-là, de Bûcherons. Donc, ça m'apparaissait logique de considérer un stationnement à cet endroit-là.

1940 **LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse, je parlais du coin Nénuphars et 220.

1945 **M. NICOLAS BEAULIEU :**

Ah, O.K. La raison pour laquelle j'en ai parlé?

**LE PRÉSIDENT :**

1950 Non. La raison pour laquelle votre point de départ du sentier n'est pas le point de départ où se retrouve le stationnement, parce que les gens, une fois qu'ils ont déposé leur auto au stationnement, il faut qu'ils marchent à partir de leur auto.

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1955 Oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1960 Donc, pourquoi le point de départ de vos calculs n'est pas le point de départ du stationnement des Nénuphars, qui, de ma perception, était directement à l'intersection de la route des Nénuphars et de la route 220?

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1965 Bien, je vous dirais que c'est très proche, hein, entre le stationnement lui-même puis le début du sentier. On parle d'à peine quelques mètres. C'est vraiment, c'est vraiment proche.

**LE PRÉSIDENT :**

1970 Ah, O.K., on parle... O.K., parfait. Bien, merci pour...

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

1975

Oui, oui, c'est vraiment une durée insignifiante. Si c'est 10 minutes de rajout, c'est à peine.

**LE PRÉSIDENT :**

1980

Parfait. Je comprends très bien. Juste pour être bien certain, vous proposez, dans le secteur du ruisseau Ély, le secteur nord, comme vous l'appellez, là il y a déjà un stationnement qui est prévu dans ce secteur-là. Est-ce que vous proposez un autre stationnement de 100 places ou vous proposez que ce secteur-là ait un stationnement de 100 places? Je ne me rappelle plus des chiffres exacts, mais c'est moins de 100 places, du moins, le stationnement dans...

1985

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

Mais dans les documents de la SÉPAQ, il est prévu déjà un stationnement de 100 places à cet endroit-là.

1990

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous proposez tout simplement d'utiliser ce stationnement-là, sans...

1995

**M. NICOLAS BEAULIEU :**

Qui est déjà prévu, j'imagine, pour ces fins-là. Je veux dire, ils parlent de ce stationnement-là, et les activités aux alentours sont essentiellement le ruisseau Ély puis le lac Brais, qui est à proximité. Donc, on parle de sentiers de randonnée, c'est juste qu'ils ne proposent pas le sentier du ruisseau Ély, alors que, selon moi, ça devrait faire partie de la gamme de sentiers à proposer à partir de cet emplacement-là.

2000

**LE PRÉSIDENT :**

2005

O.K. Donc, je comprends. La proposition, c'est plutôt sur le sentier emprunté pour se rendre au mont Cathédrale, là. Parfait. C'est très clair pour moi. Je vous remercie beaucoup de votre

intervention. Je vous remercie de vous être déplacé pour venir nous rencontrer, puis je vous souhaite une belle fin de soirée.

2010 **M. NICOLAS BEAULIEU :**

Pareillement. Je sais que vous avez eu une grosse journée, ça tire à sa fin, alors...

2015

---

**RECTIFICATION**  
**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON**

2020

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, le monde est là pour ça. Mais merci beaucoup encore une fois.

2025

Donc, ça met fin aux interventions pour la soirée. Par contre, on a une rectification de la part du ministère responsable. Donc, j'inviterais un ou une porte-parole à se présenter à l'avant. Donc, quand vous serez installée, vous n'avez qu'à vous nommer, puis on vous écoute. Je rappelle : la rectification, brève, factuelle, sur des quantités et non sur les opinions, mais on vous écoute avec plaisir.

2030

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Merci. Donc, André-Anne Gagnon, chargée de projet à la Direction des parcs nationaux, au ministère de l'Environnement. Donc, oui, c'est effectivement des rectifications très brèves que je souhaite faire, par rapport à une intervention de madame Hélène Doyon, qui a été faite plus tôt.

2035

Donc, il a été affirmé que le plan de zonage n'était pas conforme aux aménagements proposés. Donc, je voulais juste mentionner que, au nord du lac Miller, le chemin de service pour le personnel de la SÉPAQ doit être en zone d'ambiance. Ce n'est pas un usage qui est compatible pour une zone de préservation. Donc, le zonage proposé, il est conforme aux aménagements proposés. Donc, c'était simplement dans ce sens-là.

2040

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Aviez-vous une autre rectification?

2045 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Il y a un autre petit point, c'est parce que ça a été fait par la même intervenante.

**LE PRÉSIDENT :**

2050

Parfait. Non, on vous écoute.

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

2055

Merci. Donc, en fait, c'est par rapport au fait que la modification de zonage ne serait pas soumise à une consultation publique. À cet effet-là, je vous référerai à la réponse 14, si je ne me trompe pas, aux questions DQ2 de la commission.

2060

Donc, si je résume brièvement, on a mentionné que : un plan de zonage était annexé au *Règlement sur les parcs*, et qu'il est donc soumis au Conseil des ministres. Si on veut modifier le *Règlement sur les parcs*, il doit faire l'objet d'une consultation publique de 45 jours à la Gazette officielle, et donc les gens ont l'occasion de mentionner leurs commentaires au ministre responsable des Parcs, à ce moment-là.

2065

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup. Est-ce que vous aviez une autre rectification ou c'était tout?

**Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

2070

C'est beau, je vous remercie.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, puis je vous souhaite une belle soirée.

2080 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Merci, vous aussi.

---

2085 **MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

2090 Donc, ça met fin à la séance de ce soir. Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues, les personnes aussi dans l'assistance, pour avoir assuré un débat serein et respectueux entre toutes les personnes qui ont participé.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement l'équipe du BAPE, qui a permis la réalisation de cette séance, ainsi que l'équipe technique.

2095 La commission reprendra ses travaux demain matin, dès 10 h, donc on vous invite à suivre nos travaux demain. Sur ce, je vous souhaite une bonne soirée. On va tous aller se reposer. Merci, au revoir.

2100 **SÉANCE AJOURNÉE AU 6 AVRIL 2023 À 10 H**

---

2105

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

2110

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :



2115

Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

Sténographe officielle bilingue